

Critères des sections du Comité national
mandat 2012-2016
Applicables pour la campagne de concours 2017



Table des matières

SECTION 01.....	3
SECTION 02.....	3
SECTION 03.....	4
SECTION 04.....	5
SECTION 05.....	8
SECTION 06.....	9
SECTION 07.....	10
SECTION 08.....	11
SECTION 09.....	12
SECTION 10.....	12
SECTION 11.....	13
SECTION 12.....	14
SECTION 13.....	15
SECTION 14.....	17
SECTION 15.....	18
SECTION 16.....	19
SECTION 17.....	19
SECTION 18.....	20
SECTION 19.....	21
SECTION 20.....	22
SECTION 21.....	22
SECTION 22.....	23
SECTION 23.....	25
SECTION 24.....	26
SECTION 25.....	27
SECTION 26.....	27
SECTION 27.....	28
SECTION 28.....	29
SECTION 29.....	30
SECTION 30.....	31
SECTION 31.....	32
SECTION 32.....	33
SECTION 33.....	34
SECTION 34.....	35
SECTION 35.....	37
SECTION 36.....	37
SECTION 37.....	38
SECTION 38.....	39
SECTION 39.....	39
SECTION 40.....	41
SECTION 41.....	42

SECTION 01

Interactions, particules, noyaux du laboratoire au cosmos

Recrutement des chercheurs

Chargés de Recherche

Méthodologie

L'évaluation se fera à trois niveaux :

- Une pré-sélection sur CV et dossier que chaque membre habilité de la commission peut consulter
- Pour les candidats présélectionnés, une audition par une sous-commission incluant une présentation de ses travaux par le candidat suivi d'une discussion.
- Un rapport évaluant les compétences, qualités et travaux personnels des candidats (un rapporteur par candidat)

En ce qui concerne les postes coloriés ou fléchés, la commission veillera à ce que la plus grande spécificité de la thématique ne nuise pas à la qualité du recrutement.

Critères

Les compétences et les qualités des candidats seront principalement évaluées à partir de l'activité de recherche et des travaux scientifiques (thèse et éventuellement séjour postdoctoral). La commission cherchera à clairement identifier l'apport personnel du candidat dans les résultats obtenus. En liaison avec la spécificité de nos disciplines, l'aptitude à travailler en équipe d'un candidat constituera un critère d'importance. Le recrutement des chargés de recherche prendra donc principalement en compte les critères de la liste qui va suivre.

- Contributions et connaissances scientifiques
- Publications et présentations
- Personnalité du candidat : motivation, curiosité, enthousiasme, créativité
- Aptitude au travail de chercheur: autonomie, ténacité, fiabilité, capacité d'adaptation et capacité à travailler en équipe
- Capacité à construire un projet de recherche
- Un séjour postdoctoral réussi dans un laboratoire autre que celui de la thèse sera un élément positif.

Pour les recrutements au niveau CR1, en plus des points précédents seront considérés les

- Contributions à l'enseignement, à la formation et à la diffusion de la culture scientifique
- Activités à caractère collectif
- Activités de valorisation

Chercheurs confirmés (DR2, DR1)

Le recrutement se fait sur dossier incluant une notice de titres et travaux. Il n'y a ni pré-sélection ni audition.

Un directeur de recherche doit avoir démontré sa capacité à mener des travaux et des activités de qualité. Ceci n'implique pas obligatoirement la prise de responsabilité de gestion scientifique. En particulier, ce peut être une expertise pointue, un leadership scientifique, un rôle remarquable dans la diffusion des connaissances ou en vulgarisation.

Le recrutement des directeurs de recherche prendra en compte les critères suivants :

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rôle d'encadrement: thèses, jeunes chercheurs
- Rôle d'animateur scientifique
- Rôle d'initiateur et de coordonnateur de projets
- Rôle dans la diffusion des connaissances : enseignement, organisation de conférences, colloques, workshops, vulgarisation
- Rôle dans le transfert de technologie, la valorisation et dans des actions pluridisciplinaires

- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Apport des mobilités éventuelles

Cette liste ne préjuge pas du poids éventuel de chaque critère dans la prise de décision.

Evaluation et promotions

Chargés de recherche (CR2 vers CR1)

Les chargés de recherche seront principalement évalués à partir de leur activité de recherche et de leurs travaux scientifiques. Les points suivants seront considérés :

- Contributions scientifiques
- Publications et présentations
- Activités à caractère collectif
- Contributions à l'enseignement, à la formation et à la diffusion de la culture scientifique
- Activités de valorisation

Directeurs de recherche

(DR2 vers DR1 ; DR1 vers DRCE ; DRCE1 vers DRCE2)

Les directeurs de recherche seront principalement évalués sur les critères suivants :

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rôle d'encadrement: thèses, jeunes chercheurs
- Rôle d'animateur scientifique
- Rôle d'initiateur et de coordonnateur de projets
- Rôle dans la diffusion des connaissances : enseignement, organisation de conférences, colloques, workshops, vulgarisation
- Rôle dans le transfert de technologie, la valorisation et dans des actions pluridisciplinaires
- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Apport des mobilités éventuelles

Cette liste ne préjuge pas du poids éventuel de chaque critère dans la prise de décision.

SECTION 02

Théories physiques : méthodes, modèles et applications

Cette note expose les critères d'évaluation qui seront utilisés par la section 02 du CoNRS, qu'elle siège en tant qu'instance d'évaluation et de promotion ou en tant que jury d'admissibilité pour les concours de recrutement. Ces critères ne peuvent toutefois pas rendre complètement compte de la diversité des situations existantes, diversité qui joue un rôle important dans le processus d'évaluation. La variété des profils, celle des environnements dont bénéficient les évalué(e)s seront également prises en compte lors de l'évaluation.

L'évaluation repose en premier lieu sur les contributions scientifiques des évalué(e)s. Elle intègre ensuite les autres dimensions de l'activité de recherche : diffusion des connaissances, valorisation et transfert, responsabilités d'animation et de direction, etc. Des arguments portant sur des équilibres thématiques peuvent aussi être pris en considération.

Examen des dossiers laboratoires

• Activité scientifique du laboratoire

- Qualité de la production scientifique, rayonnement national et international du laboratoire
- Intérêt et originalité des thèmes étudiés, leurs impacts scientifiques
- Cohérence des objectifs scientifiques, complémentarité des thèmes
- Participation à des programmes, projets ou contrats
- Animation scientifique (séminaires, groupes de travail, ...)

• Ouverture du laboratoire

- Implication dans la formation, suivi des docteurs formés
- Qualité des collaborations extérieures et des invitations
- Dynamisme du laboratoire
- Implication dans l'enseignement

- Diffusion de la culture scientifique
- Actions de valorisation
- **Organisation et fonctionnement interne**
 - Stratégie de l'unité et capacité à la mettre en œuvre
 - Synergie engendrée par le laboratoire
 - Gestion du personnel scientifique, technique et administratif
 - Utilisation des ressources et des équipements du laboratoire
 - Fonctionnement des instances internes
 - Capacités de management de la direction

Recrutement des chercheurs (CR2 et CR1)

- Travaux de recherche antérieurs (qualité et maîtrise par le candidat)
- Autonomie et maturité scientifique
- Qualité du projet de recherche
- Créativité scientifique et prise de risque
- Expérience de recherche (collaborations, post-doc, ...)
- Visibilité internationale

Dans le cas d'un profil ciblé, adéquation au profil affiché
 • Pas de retour avant 4 ans dans le(s) laboratoire(s) de thèse
 Le point essentiel à ce niveau de recrutement (en particulier CR2) concerne l'évaluation de la potentialité scientifique des candidats qui se fera en prenant en compte leur activité scientifique (rapportée à leur nombre d'années d'activités professionnelle après la thèse), l'originalité et la difficulté des recherches entreprises et la prise de risque effectuée. Idéalement le recrutement en CR2 devrait s'effectuer entre la thèse et thèse +4 ans et celui en CR1 entre la thèse et thèse +8 ans, sans que cela ait bien entendu aucun caractère exclusif, la qualité scientifique des candidats étant en toute circonstance le premier critère d'évaluation.

Chercheurs confirmés : concours DR2, promotions DR1 et DRCE

Les critères doivent permettre ici d'évaluer en premier lieu l'intérêt et l'originalité des sujets de recherche ainsi que la créativité des chercheurs et leur impact scientifique au sein de la communauté nationale et internationale. Ils doivent également prendre en compte tous les aspects du métier de Directeur de Recherche.

- Qualité de la production scientifique
- Reconnaissance internationale
- Intérêt du projet scientifique
- Prise de risques scientifiques
- Enseignement et diffusion de la culture scientifique
- Encadrement de doctorants et de jeunes chercheurs
- Responsabilités collectives
- Animation et organisation de la recherche
- Participation à des programmes, projets ou contrats
- Actions de valorisation

Concernant le concours DR2, et pour les candidats occupant déjà un poste en France, l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est souhaitée.

Examen vague et mi-vague des chercheurs, promotions CR1

Les mêmes critères que pour le recrutement d'un CR ou d'un DR seront appliqués en tenant compte de l'ancienneté et en y ajoutant l'intégration des activités du chercheur dans le laboratoire où il poursuit ses recherches.

SECTION 03

Matière condensée : structures et propriétés électroniques

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Intérêt et originalité du sujet de recherche, qualité des résultats.
- Production scientifique : publications, conférences invitées, colloques.
- Intégration des activités et des projets du chercheur dans l'activité du laboratoire.
- Développement et mise à disposition d'outils innovants.
- Collaborations et support à la communauté.

Critères spécifiques selon l'avancement dans la carrière

Valorisation

- Relations avec l'industrie, brevets, contrats.
- Diffusion de l'information scientifique et technique, édition scientifique.
- Organisation de conférences/colloques/ateliers
- Diffusion de la culture scientifique (journées portes ouvertes, expositions, etc...)

Administration et évaluation de la recherche

- Animation d'une équipe (dynamisme et rayonnement, spécificité et insertion dans la communauté, participation à des programmes, projets, contrats).
- Direction d'un laboratoire (cohérence des projets, politique de recrutement et d'équipement, structuration et interactions entre équipe, partage des moyens).
- Responsabilités dans l'administration du laboratoire et de la recherche.
- Participation à des instances nationales ou internationales.

Formation

- Encadrement doctoral, enseignement.
- Organisation d'écoles, de stages de formation permanente.

Mobilité

- Mobilité thématique et/ou géographique
- Séjours dans l'industrie.

Remarques :

L'activité évaluée est celle du chercheur dans son environnement. Selon les grades, le poids relatif des critères donnés ci-dessus peut varier notablement.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Intérêt et originalité du sujet de recherche, qualité des résultats.
- Production scientifique : publications, conférences invitées, colloques.
- Intégration des activités et des projets du chercheur dans l'activité du laboratoire.
- Développement et mise à disposition d'outils innovants.
- Collaborations et support à la communauté.

Critères spécifiques selon l'avancement dans la carrière

Valorisation

- Relations avec l'industrie, brevets, contrats.
- Diffusion de l'information scientifique et technique, édition scientifique.
- Organisation de conférences/colloques /ateliers
- Diffusion de la culture scientifique (journées portes ouvertes, expositions, etc...)

Administration et évaluation de la recherche

- Animation d'une équipe (dynamisme et rayonnement, spécificité et insertion dans la communauté, participation à des programmes, projets, contrats).

- Direction d'un laboratoire (cohérence des projets, politique de recrutement et d'équipement, structuration et interactions entre équipe, partage des moyens).
- Responsabilités dans l'administration du laboratoire et de la recherche.
- Participation à des instances nationales ou internationales.

Formation

- Encadrement doctoral, enseignement.
- Organisation d'écoles, de stages de formation permanente

Mobilité

- Mobilité thématique et/ou géographique
- Séjours dans l'industrie.

Remarques :

L'activité évaluée est celle du chercheur dans son environnement. Selon les grades, le poids relatif des critères donnés ci-dessus peut varier notablement

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- Intérêt et originalité du sujet de recherche, qualité des résultats.
- Production scientifique : publications, conférences invitées, colloques.
- Intégration des activités et des projets du chercheur dans l'activité du laboratoire.
- Développement et mise à disposition d'outils innovants.
- Collaborations et support à la communauté.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Formation
- Mobilité
- Valorisation

Accès au grade CR1

- Formation
- Mobilité
- Valorisation

Accès au grade DR2

- Formation
- Mobilité
- Valorisation
- Administration et évaluation de la recherche

Accès au grade DR1

- Formation
- Mobilité
- Valorisation
- Administration et évaluation de la recherche

Remarques :

Selon les grades, le poids relatif des critères donnés ci-dessus peut varier notablement.

SECTION 04

Atomes et molécules - Optique et lasers- Plasmas chauds

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

La qualité et l'originalité des contributions scientifiques joue un rôle important dans l'évaluation. Celles-ci se matérialisent notamment sous la

forme de publications dans des revues à comité de lecture, de communications invitées dans des conférences ou de séminaires.

L'évaluation prend aussi en considération les autres dimensions de l'activité de recherche, telles que les activités d'enseignement et de formation, de diffusion de la culture scientifique et d'animation scientifique, de valorisation et de transfert techno- logique

La mobilité thématique ou géographique est un élément favorable lors de l'évaluation, même si elle n'est pas une fin en soi. Qu'elle soit temporaire (stages post-doctoraux, séjours de chercheurs dans un autre laboratoire français ou étranger) ou définitive (changement de laboratoire), elle témoigne de l'autonomie d'un chercheur, ainsi que de ses capacités d'adaptation, tout en participant au dynamisme de la communauté et à son enrichissement scientifique.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

cf. critères ci-dessus

Chercheurs CR1

Outre les critères donnés ci-dessus sont évalués l'autonomie scientifique du chercheur, sa capacité à prendre des initiatives, l'encadrement d'autres chercheurs, la mise en œuvre de son programme de recherche

Chercheurs DR2

Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constituent aussi des critères importants.

Chercheurs DR1

cf. critères DR2

Remarques :

Voir le texte à la suite

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

La qualité et l'originalité des contributions scientifiques joue un rôle important dans l'évaluation. Celles-ci se matérialisent notamment sous la forme de publications dans des revues à comité de lecture, de communications invitées dans des conférences ou de séminaires.

L'évaluation prend aussi en considération les autres dimensions de l'activité de recherche, telles que

les activités d'enseignement et de formation, de diffusion de la culture scientifique et d'animation scientifique, de valorisation et de transfert technologique.

La mobilité thématique ou géographique est un élément favorable lors de l'évaluation, même si elle n'est pas une fin en soi. Qu'elle soit temporaire (stages post-doctoraux, séjours de chercheurs dans un autre laboratoire français ou étranger) ou définitive (changement de laboratoire), elle témoigne de l'autonomie d'un chercheur, ainsi que de ses capacités d'adaptation, tout en participant au dynamisme de la communauté et à son enrichissement scientifique

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

Les critères ci-dessus s'appliquent. La section évalue en outre la qualité de l'insertion du chercheur,

le développement de son autonomie scientifique, sa capacité à prendre des initiatives et la mise en œuvre de son programme de recherche.

Avancement au grade DR1

Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont des critères forts. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constituent aussi des critères importants.

Avancement au grade DRCE

Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de

la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont des critères forts. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constituent aussi des critères importants.

Remarques :

Voir le texte à la suite

Détail des critères d'évaluation

Dans un souci de transparence et d'équité, il est important que les critères d'évaluation utilisés par les sections soient portés à la connaissance des candidats au CNRS, chercheurs et laboratoires. Cette note précise ces critères pour ce qui concerne la section 4, qu'elle siège en tant qu'instance d'évaluation et de promotion ou en tant que jury d'admissibilité.

Cette note a pour but de permettre aux chercheurs évalués et aux candidats aux concours de préparer leurs dossiers dans les meilleures conditions. Elle se veut suffisamment explicite, sans être exhaustive. Il n'existe pas de profil type pour un recrutement ou une promotion ni de barème d'évaluation unique.

L'évaluation repose d'abord sur la contribution scientifique des évalués et elle prend également en compte les autres dimensions de l'activité de recherche : enseignement, diffusion des connaissances, valorisation et transfert, responsabilités d'animation ou de direction, etc. L'environnement géographique et scientifique est également pris en compte.

Principaux critères utilisés pour l'évaluation

* Contributions scientifiques : Étant donnée la variété des pratiques de communication selon les domaines, il n'existe pas de critère uniforme pour « mesurer » quantitativement la production scientifique des chercheurs et des laboratoires. C'est ce qui justifie la notion de « jugement par les pairs » qui implique une comparaison, aussi objective et équitable que possible, de profils nécessairement différents. La reconnaissance de la qualité et de l'originalité des contributions scientifiques par la communauté nationale et internationale joue bien entendu un rôle important dans ce jugement. Elle se matérialise notamment sous la forme de publications dans des revues à comité de lecture, de communications invitées dans des conférences ou de séminaires. Le rayonnement des évalués peut aussi se traduire entre autres par des responsabilités dans l'organisation de conférences et écoles d'été, des sociétés nationales et internationales, des collaborations (GDR, réseaux, etc.).

* Autres critères : L'évaluation prend en considération des critères multiples, incluant toutes les dimensions de l'activité de recherche, telles que les activités d'enseignement et de formation, de diffusion de la culture scientifique, de valorisation et de transfert technologique. Ces dernières se matérialisent en particulier sous la forme de brevets ou d'outils développés et mis à la disposition à l'extérieur ou à l'intérieur de la communauté (appareils, logiciels, codes, etc.). Les responsabilités d'animation scientifique, de direction d'équipe ou de laboratoire, sont bien entendu prises en considération ainsi que l'ouverture aux interfaces interdisciplinaires ou la contribution au développement de nouveaux domaines (en particulier quand elle implique une prise de risque). La mobilité thématique ou géographique est certainement un élément favorable lors de l'évaluation, même si elle n'est pas une fin en soi. Qu'elle soit temporaire (stages post-doctoraux, séjours de chercheurs dans un autre laboratoire français ou étranger) ou définitive (changement de laboratoire), elle témoigne de l'autonomie d'un chercheur, ainsi que de ses capacités d'adaptation, tout en participant au dynamisme de la communauté et à son enrichissement scientifique.

* Nous considérons que les directeurs de laboratoire et chefs d'équipe ont une responsabilité particulière pour encourager la mobilité des jeunes chercheurs. La section sera attentive à cet aspect de la politique des laboratoires qui doivent en particulier préparer avec la même qualité les dossiers des candidats qu'ils soient « intérieurs » ou « extérieurs »

Remarques :

Ces critères généraux, valables pour tous les processus d'évaluation, sont pondérés selon les niveaux de recrutement ou de promotion concernés. Certains d'entre eux peuvent ne pas être applicables à l'évaluation d'un individu, mais ils sont pris en compte au niveau des équipes et des laboratoires.

En ce qui concerne l'évaluation ordinaire (hors promotions et recrutements) des chercheurs et des laboratoires, la section assure un suivi attentif de la prise en compte des recommandations émises antérieurement. Elle s'efforce de contribuer à la résolution des problèmes signalés ou d'éventuelles insuffisances.

Évaluation des chercheurs

Recrutement CR

La section considère que la sélection parmi les candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques, parce que celles-ci déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme et à l'environnement dans lequel il sera mené (équipe, laboratoire, collaborations, etc.).

La section est très favorable à la mobilité tout en considérant qu'une règle absolue ne peut prendre en compte la diversité des situations. La section estime qu'un séjour post-doctoral, d'une année ou plus, pendant lequel le candidat fait ses preuves dans un environnement différent de celui où il a passé sa thèse est un atout important. Une évolution ou un élargissement thématique à la suite de ce séjour est également un indice positif de dynamisme.

La section considère avec un intérêt particulier les candidatures dans un laboratoire autre que celui où la thèse a été préparée, sans faire de cet élément un critère impératif. Le changement de laboratoire pouvant être un atout supplémentaire, la section attire l'attention des candidats sur l'intérêt de présenter des projets dans plusieurs laboratoires. Cette politique de choix multiples, qui implique une prise de risque de la part des candidats, exige en retour une politique d'ouverture et de transparence au niveau des équipes et des laboratoires.

Promotion CR2-CR1

Les critères évoqués plus haut s'appliquent également. La section évalue en outre la qualité de l'insertion du chercheur, le développement de son autonomie scientifique, sa capacité à prendre des initiatives et la mise en œuvre de son programme de recherche.

Recrutement DR

Les critères évoqués plus haut s'appliquent à nouveau, avec une modulation qui tient compte du niveau de responsabilité plus grand en termes d'encadrement de jeunes chercheurs, de direction d'équipe, d'animation et d'initiative scientifique. Une attention particulière est portée à l'habilitation à diriger des recherches, nécessaire pour diriger des thèses. (Elle n'est pas réglementairement exigée pour une promotion DR). Le rayonnement du candidat joue un rôle important au niveau DR.

Les retards de carrière toujours présents dans la section et accumulés par la pénurie de postes sont aussi pris en considération

Promotion DR2-DR1, DR1-DRCE1, DRCE1- DRCE2

Les critères évoqués plus haut s'appliquent également, avec un niveau d'exigence plus élevé en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat, un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité

de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche, ou d'autres actions au bénéfice de la communauté scientifique nationale ou internationale, constituent aussi des critères importants.

Analyse de la prospective de l'unité dans le cadre de la stratégie du CNRS

La section émet un avis sur les laboratoires et réalise un audit des rapports de l'AERES pour la direction du CNRS.

* Activité scientifique

La section ne considère que l'évaluation des laboratoires porte d'abord sur

leur production scientifique, l'originalité et l'impact des thèmes développés et proposés. Elle prend également en compte le développement d'une stratégie de recherche maîtrisée à l'intérieur du laboratoire ainsi que dans l'interaction avec son environnement local, national et international. La section apprécie l'adéquation des objectifs du laboratoire avec les capacités scientifiques, humaines et matérielles, dont il dispose pour les réaliser ainsi que sa participation à des programmes ou contrats de recherche. Elle évalue la synergie engendrée par la politique du laboratoire, au-delà de la simple juxtaposition d'individualités, d'équipes ou de ressources.

* Ouverture du laboratoire

La section évalue l'implication des laboratoires dans l'enseignement et la formation, en particulier en termes de formation doctorale, de formation et d'insertion des doctorants, de suivi de leur avenir post-doctoral. Elle évalue également les activités en termes de vulgarisation et de diffusion de la culture scientifique, de valorisation et de transfert technologique. Elle prend en compte la qualité et

l'intérêt des collaborations extérieures du laboratoire, de sa participation à l'animation de la communauté scientifique locale, nationale et internationale.

* Organisation interne

La section apprécie la mise en place et l'utilisation de ressources communes et d'équipements dans le laboratoire ainsi que dans le cadre de son environnement local. La section est attentive à la qualité de la vie scientifique dans le laboratoire (instances consultatives internes, séminaires externes et internes, journées de prospective, etc.) ainsi qu'à la qualité de la gestion des composantes du laboratoire (chercheurs et enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, jeunes chercheurs, etc.). Elle évalue l'adéquation du plan de formation du laboratoire tant avec sa stratégie scientifique qu'avec les intérêts de ces diverses composantes.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- * La qualité et l'originalité des contributions scientifiques joue un rôle important. Celles-ci se matérialisent notamment sous la forme de publications dans des revues à comité de lecture, de communications invitées dans des conférences ou de séminaires.
- * L'évaluation prend aussi en considération les autres dimensions de l'activité de recherche, telles que les activités d'enseignement et de formation, de diffusion de la culture scientifique et d'animation scientifique, de valorisation et de transfert technologique.
- * La mobilité thématique ou géographique est un élément favorable lors de l'évaluation, même si elle n'est pas une fin en soi. Qu'elle soit temporaire (stages post-doctoraux, séjours de chercheurs dans un autre laboratoire français ou étranger) ou définitive (changement de laboratoire), elle témoigne de l'autonomie d'un chercheur, ainsi que de ses capacités d'adaptation, tout en participant au dynamisme de la communauté et à son enrichissement scientifique.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

La sélection des candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme.

La section considère avec un intérêt particulier les candidatures dans un laboratoire autre que celui où la thèse a été préparée, sans faire de cet élément un critère impératif.

Accès au grade CR1

Les critères évoqués pour l'accès au grade de CR2 s'appliquent. La section évalue en outre l'autonomie scientifique du candidat, sa capacité à prendre des initiatives.

Accès au grade DR2

Un niveau de responsabilité plus grand en termes d'encadrement de jeunes chercheurs, de direction d'équipe, d'animation et d'initiative

scientifique est demandé. Une attention particulière est portée à l'habilitation à diriger des recherches, nécessaire pour diriger des thèses (elle n'est pas réglementairement exigée pour une promotion DR). Le rayonnement du candidat joue un rôle important au niveau DR.

Les retards de carrière toujours présents dans la section, particulièrement pour les femmes, et accumulés par la pénurie de postes sont aussi pris en considération.

Accès au grade DR1

Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont attendues. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constituent aussi des critères importants

Détail des critères d'évaluation

Dans un souci de transparence et d'équité, il est important que les critères d'évaluation utilisés par les sections soient portés à la connaissance des candidats au CNRS, chercheurs et laboratoires. Cette note précise ces critères pour ce qui concerne la section 4, qu'elle siège en tant qu'instance d'évaluation et de promotion ou en tant que jury d'admissibilité.

Cette note a pour but de permettre aux chercheurs évalués et aux candidats aux concours de préparer leurs dossiers dans les meilleures conditions. Elle se veut suffisamment explicite, sans être exhaustive. Il n'existe pas de profil type pour un recrutement ou une promotion ni de barème d'évaluation unique.

L'évaluation repose d'abord sur la contribution scientifique des évalués et elle prend également en compte les autres dimensions de l'activité de recherche : enseignement, diffusion des connaissances, valorisation et transfert, responsabilités d'animation ou de direction, etc. L'environnement géographique et scientifique est également pris en compte.

Principaux critères utilisés pour l'évaluation

* Contributions scientifiques

Étant donnée la variété des pratiques de communication selon les domaines, il n'existe pas de critère uniforme pour « mesurer » quantitativement la production scientifique des chercheurs et des laboratoires. C'est ce qui justifie la notion de « jugement par les pairs » qui implique une comparaison, aussi objective et équitable que possible, de profils nécessairement différents. La reconnaissance de la qualité et de l'originalité des contributions scientifiques par la communauté nationale et internationale joue bien entendu un rôle important dans ce jugement. Elle se matérialise notamment sous la forme de publications dans des revues à comité de lecture, de communications invitées dans des conférences ou de séminaires. Le rayonnement des évalués peut aussi se traduire entre autres par des responsabilités dans l'organisation de conférences et écoles d'été, des sociétés nationales et internationales, des collaborations (GDR, réseaux, etc.).

* Autres critères

L'évaluation prend en considération des critères multiples, incluant toutes les dimensions de l'activité de recherche, telles que les activités d'enseignement et de formation, de diffusion de la culture scientifique, de valorisation et de transfert technologique. Ces dernières se matérialisent en particulier sous la forme de brevets ou d'outils développés et mis à la disposition à l'extérieur ou à l'intérieur de la communauté (appareils, logiciels, codes, etc.). Les responsabilités d'animation scientifique de direction d'équipe ou de laboratoire, sont bien entendu prises en considération ainsi que l'ouverture aux interfaces interdisciplinaires ou la contribution au développement de nouveaux domaines (en particulier quand elle implique une prise de risque). La mobilité thématique ou géographique est certainement un élément favorable lors de l'évaluation, même si elle n'est pas une fin en soi. Qu'elle soit temporaire (stages post-doctoraux, séjours de chercheurs dans un autre laboratoire français ou étranger) ou définitive (changement de laboratoire), elle témoigne de l'autonomie d'un chercheur, ainsi que de ses capacités d'adaptation, tout en participant au dynamisme de la communauté et à son enrichissement scientifique.

Nous considérons que les directeurs de laboratoire et chefs d'équipe ont une responsabilité particulière pour encourager la mobilité des jeunes chercheurs. La section sera attentive à cet aspect de la politique des laboratoires qui doivent en particulier préparer avec la même qualité les dossiers des candidats qu'ils soient « intérieurs » ou « extérieurs ».

Remarques :

Ces critères généraux, valables pour tous les processus d'évaluation, sont pondérés selon les niveaux de recrutement ou de promotion concernés. Certains d'entre eux peuvent ne pas être applicables à l'évaluation d'un individu, mais ils sont pris en compte au niveau des équipes et des laboratoires.

Évaluation des chercheurs

Recrutement CR

La section considère que la sélection parmi les candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques, parce que celles-ci déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme et à l'environnement dans lequel il sera mené (équipe, laboratoire, collaborations, etc.).

La section est très favorable à la mobilité tout en considérant qu'une règle absolue ne peut prendre en compte la diversité des situations. La section n'estime qu'un séjour post-doctoral, d'une année ou plus, pendant lequel le candidat fait ses preuves dans un environnement différent de celui où il a passé sa thèse est un atout important. Une évolution ou un élargissement thématique à la suite de ce séjour est également un indice positif de dynamisme.

La section considère avec un intérêt particulier les candidatures dans un laboratoire autre que celui où la thèse a été préparée, sans faire de cet élément un critère impératif. Le changement de laboratoire pouvant être un atout supplémentaire, la section attire l'attention des candidats sur l'intérêt de présenter des projets dans plusieurs laboratoires. Cette politique de choix multiples, qui implique une prise de risque de la part des candidats, exige en retour une politique d'ouverture et de transparence au niveau des équipes et des laboratoires.

Promotion CR2-CR1

Les critères évoqués plus haut s'appliquent également. La section évalue en outre la qualité de l'insertion du chercheur, le développement de son autonomie scientifique, sa capacité à prendre des initiatives et la mise en œuvre de son programme de recherche.

Recrutement DR

Les critères évoqués plus haut s'appliquent à nouveau, avec une modulation qui tient compte du niveau de responsabilité plus grand en termes d'encadrement de jeunes chercheurs, de direction d'équipe, d'animation et d'initiative scientifique. Une attention particulière est portée à l'habilitation à diriger des recherches, nécessaire pour diriger des thèses. (Elle n'est pas réglementairement exigée pour une promotion DR). Le rayonnement du candidat joue un rôle important au niveau DR.

Les retards de carrière toujours présents dans la section et accumulés par la pénurie de postes sont aussi pris en considération.

Promotion DR2-DR1, DR1-DRCE1, DRCE1- DRCE2

Les critères évoqués plus haut s'appliquent également, avec un niveau d'exigence plus élevé en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat, un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche, ou d'autres actions au bénéfice de la communauté scientifique nationale ou internationale, constituent aussi des critères importants.

SECTION 05

Matière condensée : organisation et dynamique

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

L'évaluation repose d'abord sur la contribution scientifique des

chercheurs évalués. Elle prend également en compte les autres dimensions de l'activité de recherche comme la diffusion, la valorisation ou le transfert des connaissances et les responsabilités d'animation ou de direction, etc.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- * Qualité de la production scientifique
- * Participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté

Chercheurs CR1

- * Qualité de la production scientifique
- * Encadrement d'étudiants, doctorants
- * Participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté
- * Reconnaissance nationale et internationale
- * Participation ou animation de projets scientifiques

Chercheurs DR2

- * Qualité et originalité de la production scientifique
- * Originalité du programme de recherches
- * Ouverture thématique
- * Rayonnement national et international
- * Direction de recherches
- * Qualité d'animation
- * Prise de responsabilité

Chercheurs DR1

- * Qualité et originalité de la production scientifique
- * Originalité du programme de recherches
- * Ouverture thématique
- * Rayonnement national et international
- * Direction de recherches
- * Qualité d'animation
- * Prise de responsabilité

Chercheurs DRCE

Par rapport au DR1, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué

Remarques :

La définition de critères ne pouvant pas prendre en compte la diversité des situations la section 05 se réserve le droit de prendre en considération les particularités de chaque profil et des environnements de recherche. En outre, ces critères ne sont qu'indicatifs, ils ne sont ni exhaustifs ni exclusifs.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

L'avancement repose d'abord sur la contribution scientifique des candidats. Il prend également en compte les autres dimensions de l'activité de recherche comme la diffusion, la valorisation ou le transfert des connaissances et les responsabilités d'animation ou de direction, etc.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1 :

- Qualité, originalité et pertinence des travaux depuis le recrutement
- Participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté

Avancement au grade DR1:

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Intérêt du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Responsabilités collectives au sein de l'établissement (direction de laboratoire, fonctions d'animation) et au sein de la communauté nationale et internationale (instances d'évaluation, comités de programme, pilotage de réseaux, etc.)

Avancement au grade DRCE

Par rapport au DR1, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

L'intérêt et l'originalité des sujets de recherche et la qualité des résultats constitueront les critères communs au recrutement de tous les chercheurs.

Accès au grade CR2

*La sélection des candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme.

*La section encourage très fortement les candidatures dans un laboratoire autre que celui où la thèse a été préparée.

*La mobilité thématique ou géographique est un élément très favorable lors du recrutement d'un chercheur.

Accès au grade CR1

*La sélection des candidats au CNRS porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme.

*La section évalue en outre l'autonomie scientifique du candidat, sa capacité à prendre des initiatives.

*La mobilité thématique ou géographique est un élément très favorable lors du recrutement d'un chercheur.

Accès au grade DR2

Un niveau de responsabilité plus grand en termes d'encadrement de jeunes chercheurs, de direction d'équipe, d'animation et d'initiative scientifique est demandé. Le rayonnement national et international du candidat joue un rôle important au niveau DR. L'habilitation à diriger des recherches est recommandée.

Accès au grade DR1

Par rapport au DR2, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont attendus. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constitue aussi un critère important.

Accès au grade DRCE

Par rapport au DR1, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué

SECTION 06

Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Contribution scientifique : qualité des publications, des prototypes logiciels ou matériels, originalité des travaux, interdisciplinarité, prise de risque, projets collaboratifs nationaux ou internationaux, reconnaissance nationale ou internationale.
- Valorisation : impact technologique et/ou socio-économique des activités de recherche, contrats industriels, activités de consultance, diffusion de logiciels, dépôts de brevets, participation à des créations d'entreprises.
- Responsabilités collectives.
- Formation et diffusion : encadrement, devenir des doctorants, participation à l'enseignement, vulgarisation.
- Mobilités et relations internationales : mobilité géographique, thématique ou fonctionnelle, collaborations nationales et internationales.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2 :

Mise en œuvre d'un projet scientifique personnel

Chercheurs CR1

Responsabilités et animation : responsabilités dans la communauté scientifique locale, nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)

Dynamisme, autonomie et projet scientifique personnel.

Chercheurs DR2

Responsabilités, animation : responsabilités dans la communauté scientifique locale, nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation des congrès, montage et administration de projets, etc.), administration de la recherche.

- Activités significatives de direction et d'encadrement.

- Visibilité internationale.

Chercheurs DR1

Critères DR2 renforcés

- Rayonnement scientifique.

Chercheurs DRCE :

Impact majeur sur la communauté scientifique.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Contribution scientifique : qualité des publications, des prototypes logiciels ou matériels, originalité des travaux, interdisciplinarité, prise de risque, projets collaboratifs nationaux ou internationaux, reconnaissance nationale ou internationale.
- Valorisation : impact technologique et/ou socio-économique des activités de recherche, contrats industriels, activités de consultance, diffusion de logiciels, dépôts de brevets, participation à des créations d'entreprises.
- Responsabilités collectives.
- Formation et diffusion : encadrement, devenir des doctorants, participation à l'enseignement, vulgarisation.
- Mobilités et relations internationales : mobilité géographique, thématique ou fonctionnelle, collaborations nationales et internationales.

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1 :

- Responsabilités et animation : responsabilités dans la communauté scientifique locale, nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.).
- Dynamisme, autonomie et projet scientifique personnel.

Avancement au grade DR1 :

- Responsabilités, animation : responsabilités importantes dans la communauté scientifique locale, nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation des congrès, montage et administration de projets, etc.), administration de la recherche.
- Activités soutenues de direction et d'encadrement.
- Visibilité internationale.
- Rayonnement scientifique.

Avancement au grade DRCE :

- Critères DR1 renforcés.
- Impact majeur sur la communauté scientifique.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Contribution scientifique : qualité des publications, des prototypes logiciels ou matériels, originalité des travaux, interdisciplinarité, prise de risque, projets collaboratifs nationaux ou internationaux, reconnaissance nationale ou internationale.
- Valorisation : impact technologique et/ou socio-économique des activités de recherche, contrats industriels, activités de consultance, diffusion de logiciels, dépôts de brevets, participation à des créations d'entreprises.

- Responsabilités collectives.
- Formation et diffusion : encadrement, devenir des doctorants, participation à l'enseignement, vulgarisation.
- Mobilités et relations internationales : mobilité géographique, thématique ou fonctionnelle, collaborations nationales et internationales.
- Objectifs personnels : programme de recherche.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Un projet de recherche hors du laboratoire d'origine est attendu.
- Un séjour de recherche d'une durée significative hors du laboratoire d'origine est fortement recommandé.

Chercheurs CR1

Une mobilité géographique est attendue.

- Responsabilités, animation : encadrement, responsabilités dans la communauté scientifique locale, nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation des congrès, montage et administration de projets, etc.), administration de la recherche.
- Visibilité internationale.

Chercheurs DR2:

- Une habilitation à diriger des recherches est recommandée sans caractère exclusif.
- Responsabilités, animation : responsabilités dans la communauté scientifique locale, nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation des congrès, montage et administration de projets, etc.), administration de la recherche.
- Activités significatives de direction et d'encadrement.
- Visibilité internationale.

Chercheurs DR1:

- Critères DR2 renforcés.
- Rayonnement scientifique.

SECTION 07

Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues

Les listes de critères suivantes ne sont en aucune manière exhaustive et chacun a évidemment toute latitude d'aborder des sujets qui n'y sont pas mentionnés.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Contribution scientifique : publications, prototypes, logiciels, originalité des travaux, prise de risque, projets collaboratifs nationaux ou internationaux, reconnaissance nationale ou internationale (prix, distinctions, etc.)
- Valorisation : impact technologique et/ou économique des activités de recherche sur contrat ou de consultation, dépôts de brevets, participation à des créations d'entreprises.
- Encadrement doctoral et enseignement : encadrement et devenir de doctorants et post-doctorants, diffusion de la culture scientifique, participation à l'enseignement.
- Mobilité et relations internationales : mobilité géographique, collaborations internationales, mobilité thématique ou fonctionnelle.
- Objectifs personnels : programme de recherche.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- Mise en œuvre d'un projet scientifique personnel.

Chercheurs CR1

- Responsabilités et animation : responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Dynamisme, leadership.

Chercheurs DR2

- Responsabilités et animation : direction d'équipe, management de la recherche, responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Rayonnement scientifique.

Chercheurs DR1

- Impact accru des critères DR2.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Contribution scientifique : publications, prototypes, logiciels, originalité des travaux, prise de risque, projets collaboratifs nationaux ou internationaux, reconnaissance nationale ou internationale (prix, distinctions, etc.)
- Valorisation : impact technologique et/ou économique des activités de recherche sur contrat ou de consultation, dépôts de brevets, participation à des créations d'entreprises.
- Encadrement doctoral et enseignement : encadrement et devenir de doctorants et post-doctorants, diffusion de la culture scientifique, participation à l'enseignement.
- Mobilité et relations internationales : mobilité géographique, collaborations internationales, mobilité thématique ou fonctionnelle.
- Objectifs personnels : programme de recherche.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Responsabilités et animation : responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Dynamisme, leadership.
- Autonomie et projet scientifique personnel.

Avancement au grade DR1

- Responsabilités et animation : direction d'équipe et impact, management de la recherche, responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Impact des activités de direction.
- Rayonnement scientifique.

Avancement au grade DRCE

- Responsabilités et animation : direction d'équipe et impact, management de la recherche, responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Impact des activités de direction.
- Rayonnement et impact scientifiques.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Contribution scientifique : publications, prototypes, logiciels, originalité des travaux, prise de risque, projets collaboratifs nationaux ou internationaux, reconnaissance nationale ou internationale (prix, distinctions, etc.)
- Valorisation : impact technologique et/ou économique des activités de recherche sur contrat ou de consultation, dépôts de brevets, participation à des créations d'entreprises.
- Encadrement doctoral et enseignement : encadrement et devenir de

doctorants et post-doctorants, diffusion de la culture scientifique, participation à l'enseignement.

- Mobilité et relations internationales : mobilité géographique, collaborations internationales, mobilité thématique ou fonctionnelle.
- Objectifs personnels : programme de recherche.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Un séjour d'une durée significative, hors du laboratoire d'origine, ou à défaut une candidature hors du laboratoire d'origine sont, en particulier, fortement recommandés aux candidats CR.

Accès au grade CR1

- Un séjour d'une durée significative, hors du laboratoire d'origine, ou à défaut une candidature hors du laboratoire d'origine sont, en particulier, fortement recommandés aux candidats CR.
- Dynamisme, leadership.
- Autonomie et projet scientifique personnel.
- Responsabilités et animation : responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)

Accès au grade DR2

- Une habilitation à diriger les recherches est fortement recommandée pour les candidats DR2.
- Responsabilités et animation : direction d'équipe et impact, management de la recherche, responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Impact des activités de direction.
- Responsabilités et animation : direction d'équipe et impact, management de la recherche, responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)
- Impact des activités de direction.
- Rayonnement scientifique.

SECTION 08

Micro- et Nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

Évaluation périodique des chercheurs

Les critères doivent permettre d'évaluer l'intérêt et l'originalité des sujets de recherche ainsi que la créativité et la prise de risque des chercheurs. Ils doivent être placés dans leur contexte, y compris local, et prendre en compte tous les aspects du métier de chercheur, avec un impact accru selon l'ancienneté et le grade. La section s'efforcera de dépasser une évaluation basée uniquement sur des indicateurs quantitatifs/bibliométriques pour évaluer de façon globale et qualitative la contribution des chercheurs.

Les évaluations à mi-

semestres) sont basées sur la rédaction et la remise d'un rapport d'activités qui doit être informatif, clair et synthétique, et pas simplement incrémental. La section recommande 15 pages maximum pour un rapport à mi-vague et 30 pages pour un rapport à vague. Seul ce dernier inclura les perspectives de recherche pour les dix prochains semestres. Ce rapport positionnera les travaux de recherche du chercheur non seulement au sein de son équipe et de son laboratoire d'accueil mais également dans un contexte national et international tout en mettant en exergue les faits marquants de l'ensemble de ses activités.

Critères communs à tous les chercheurs

- Contribution scientifique et travaux de recherche antérieurs : qualité de la production scientifique, intérêt des résultats et des méthodes développées
- Activités d'encadrement (stagiaires, doctorants, post-doctorants)
- Actions de valorisation : contrats, brevets, licences
- Formation, enseignement, diffusion des connaissances
- Programme et perspectives (pour évaluation à vague) de recherche
- Intégration des activités dans l'équipe et le laboratoire d'accueil (collaborations et/ou développement de thématiques nouvelles par rapport à l'existant); adéquation des perspectives aux thématiques du laboratoire d'accueil

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Participation à la vie scientifique du laboratoire

Chercheurs CR1

- Idem CR2
- Animation de la recherche et activités d'encadrement

Chercheurs DR2

- Rayonnement national et international
- Capacités à diriger des recherches et à fédérer un projet scientifique
- Qualité de l'animation, prise de responsabilités
- Prises de risques scientifiques
- Evolution des thématiques de recherche

Chercheurs DR1

Idem DR2 en prenant en compte l'ancienneté et le grade

Il n'est pas nécessaire de satisfaire la totalité de ces critères qui restent indicatifs.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades :

- Contributions scientifiques et travaux de recherche antérieurs
- Programme de recherche, potentiel scientifique, créativité, contribution au renforcement ou démarrage de nouvelles thématiques, prise de risques
- Adéquation du projet aux thématiques du laboratoire d'accueil
- Intégration à la vie scientifique du laboratoire
- Seront également prises en considération les actions de valorisation (brevets, licences) et les actions de diffusion des connaissances (enseignement, organisation de conférences, colloques, ateliers, expositions, vulgarisation).

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade de CR1

- La qualité des travaux depuis le recrutement sera particulièrement prise en considération

Avancement au grade de DR1

- Rayonnement national et international
- Responsabilités d'intérêt collectif et animations dans le laboratoire et/ou la communauté scientifique nationale et internationale, gestion et management de la recherche, directions de recherche

Avancement au grade de DRCE

- vague, (5 semestres) et à vague, (10 semestres)

Idem DR1 en prenant en compte l'ancienneté et le grade

Recrutement des chercheurs

Il n'est pas nécessaire de satisfaire la totalité de ces critères qui restent indicatifs.

Critères communs à tous les candidats CR

- Contribution scientifique et travaux de recherche antérieurs
- Programme de recherche, potentiel scientifique, créativité
- Elargissement thématique pendant et après un séjour postdoctoral
- Adéquation du projet aux thématiques du laboratoire d'accueil
- Seront également prises en considération les actions de valorisation

(brevets, licences) et les actions de diffusion des connaissances (enseignement, organisation de conférences, colloques, ateliers, expositions, vulgarisation).

Critères spécifiques selon les grades :

Accès au grade CR2

- Qualité du parcours scientifique
- Qualité de l'audition
- Pertinence du projet scientifique et appropriation par le candidat
- Mobilité ou séjour postdoctoral avec un élargissement ou un renouvellement thématique

Accès au grade CR1

- Idem CR2
- Seront également prises en considération l'implication dans des programmes de recherche, la capacité d'autonomie et la prise de responsabilité et d'animation

Critères communs à tous les candidats DR

Ces critères seront pondérés en fonction de l'ancienneté et du niveau DR2 ou DR1

- Rayonnement scientifique et travaux de recherche antérieurs
- Programme de recherche, potentiel scientifique, créativité, contribution au renforcement de nouvelles thématiques, prise de risques
- Adéquation du projet aux thématiques du laboratoire d'accueil
- Capacité d'ouverture et évolution thématique
- Indications précises sur l'encadrement et le devenir des doctorants et post--doctorants.
- L'habilitation à diriger des recherches est fortement recommandée.
- Seront également prises en considération la mobilité, les actions de valorisation (contrats, brevets, licences), les responsabilités (groupe ou équipe, management de la recherche, responsabilité dans la communauté scientifique nationale et internationale, animation) et les actions de diffusion des connaissances (enseignement, organisation de conférences, colloques, ateliers, vulgarisation).

SECTION 09

Ingénierie des matériaux et des structures Mécanique des solides - Acoustique

Évaluation périodique des chercheurs

Une des importantes missions du Comité National est, avec la prospective, « l'évaluation » : appréciation de l'activité des chercheurs, auditions et classement des candidats aux concours, associations nouvelles, pro- motions des CR et des DR, avis sur les délégations et détachements de chercheurs d'autres organismes (dont les enseignants - chercheurs). Pour être assurée avec le maximum d'équité et d'efficacité, cette mission exige la prise en compte de la variété des situations, des disciplines, des sujets.

Le terme évaluation exclut en effet par principe toute vision étroitement quantitative qui se réduirait à l'application de barèmes plus ou moins fondés. On ne peut concevoir de bon chercheur type. Certains se distinguent par la création et le maniement de modèles ou de concepts, d'autres par leur ouverture aux applications. Les critères d'appréciation de l'activité d'un chercheur chevronné ne peuvent être identiques à ceux du recrutement d'un jeune candidat CR. La liste des critères qui suit doit donc être considérée comme le canevas d'évaluation qui sera adopté par la section, et non comme l'ensemble des critères devant être nécessairement remplis. De ce fait, loin d'un parcours d'obstacles pour les chercheurs, cette liste est un outil de dialogue à la fois au sein de la section et dans ses rapports avec les personnes à « évaluer ».

Critères communs à tous les chercheurs

- Le curriculum vitae : diplômes (pour les chercheurs débutants),

- Expérience, carrière et ancienneté (pour les chercheurs confirmés),
- La production scientifique : en premier lieu les publications, et aussi les brevets et logiciels documentés, le développement de plateformes technologiques innovantes, les actions de médiations scientifiques.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- L'intérêt et l'originalité scientifique et technologique du thème de recherche proposé, son adéquation à ceux du laboratoire, l'opportunité de renforcement de l'équipe et du laboratoire en question,
- Post-doc (qualité et pertinence vis-à-vis du projet scientifique, mobilité thématique ou géographique),
- La culture scientifique et les compétences du candidat,
- L'ambition du projet scientifique,
- Créativité, motivation, dynamisme du candidat,
- Apport de l'expérience passée pour les candidats les plus expérimentés.

Chercheurs CR1

- Apport de l'expérience passée

Avancement de grade des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Intégration dans le laboratoire et dans la communauté scientifique,
- Autonomie,
- Formation et encadrement de jeunes chercheurs,
- Implication dans la vie collective du laboratoire.

Avancement au grade DR1

- L'activité de valorisation (contrats, brevets, logiciels, activité de consultants,...)
- Les responsabilités assumées et les qualités humaines d'animation qu'elles nécessitent : encadrement scientifique, animation d'équipe, direction de laboratoire, gestion, participation à la vie du laboratoire et de la communauté scientifique (services rendus à la collectivité)
- Animation de réseaux scientifiques et coordination de projets, activité de diffusion de la connaissance scientifique (organisation de congrès, actions de vulgarisation, etc.)
- Mobilité thématique ou géographique et prise de risques
- Collaborations et reconnaissance nationale et internationale
- Activités d'enseignement

SECTION 10

Milieus fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international
- Rôle dans l'animation scientifique, formation par la recherche, responsabilités collectives
- Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire
- Activités contractuelles, transfert de savoir-faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique
- Participation à l'enseignement, la diffusion de connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

Insertion du projet dans le laboratoire et cohérence

Chercheurs CR1

Insertion du projet à 4 ans dans le laboratoire et cohérence

Participation à l'encadrement de chercheurs

Chercheurs DR2, DR1 DRCE

Encadrement de chercheurs et de personnel ITA

Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes

Administration et gestion de la recherche

Remarques :

Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire de remplir la totalité de ces critères.

Avancement de grade des chercheurs :

Critères communs à tous les grades :

Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international

Rôle dans l'animation scientifique et la formation par la recherche

Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire

Activités contractuelles, transfert de savoir-faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique

Participation à l'enseignement, la diffusion de connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1

Insertion du projet à quatre ans dans le laboratoire et cohérence

Participation à l'encadrement de chercheurs

Avancement au grade DR1

Encadrement de chercheurs et de personnel ITA

Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes

Administration et gestion de la recherche

Avancement au grade DRCE

Encadrement de chercheurs et de personnel ITA

Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes

Administration et gestion de la recherche

Responsabilités collectives remarquables

Remarques :

Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire de remplir la totalité de ces critères.

Recrutement des chercheurs :

Critères communs à tous les grades :

Qualité de la production scientifique

Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire

Critères spécifiques selon les grades :

Accès au grade CR2

Qualité et originalité du projet scientifique

Qualité et diversité du parcours (notamment mobilité géographique)

Accès au grade CR1

Qualité et originalité du parcours et du projet scientifique

Qualité et diversité du parcours (notamment mobilité géographique et thématique)

Accès aux grades DR2 et DR1

Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international

Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes

Rôle dans l'animation scientifique, la formation par la recherche, responsabilités collectives

Activités contractuelles, transfert de savoir-faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique

Participation à l'enseignement, la diffusion des connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

Remarques :

Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire de remplir la totalité de ces critères.

SECTION 11

Système Supra et Macromoléculaire : Propriétés, Fonctions, Ingénierie

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

Outre les critères purement bibliométriques, la dynamique de la production scientifique, la place dans le laboratoire et la communauté scientifique, la reconnaissance (en particulier à travers des invitations à des conférences, les prix et distinctions, la prise de risque (qui peut conduire à une limitation temporaire de la production scientifique pour réorientation thématique, mise au point d'une nouvelle méthode expérimentale par exemple) seront prises en compte.

Tant l'enseignement (quand cela est possible pour le chercheur) que la formation par la recherche via l'encadrement de stagiaires et thésards, ou encore la diffusion de l'information, seront pris en compte, avec une pondération entre ces différentes activités

Lorsqu'elle est clairement motivée, la mobilité, avec un couplage thématique et/ou géographique, sera un élément examiné positivement.

Tant la nature des relations industrielles que les demandes de brevets et l'apport scientifique des contrats seront évalués avec une égale attention. De même, les actions de vulgarisation seront prises en compte.

Les perspectives développées par le chercheur seront analysées au regard des projets et thèmes de recherche exposés avec une attention particulière à leur cohérence et mise en situation par rapport au paysage scientifique.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

* cf. critères ci-dessus

Chercheurs CR1

- Outre les critères ci-dessus, sont évalués l'autonomie scientifique du chercheur, son aptitude à prendre des initiatives, l'encadrement d'autres chercheurs, la mise en œuvre de son programme de recherche.

Chercheurs DR2

* Outre les fonctions d'encadrement et d'animation, la capacité à porter et à participer à des projets nationaux et internationaux sera prise en compte.

Chercheurs DR1

* cf. critères DR2

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades

Outre les critères purement bibliométriques, la dynamique de la production scientifique, la place dans le laboratoire et la communauté scientifique, la reconnaissance (en particulier à travers des invitations à des conférences), la prise de risque (qui peut conduire à une limitation temporaire de la production scientifique pour réorientation thématique, mise au point d'une nouvelle méthode expérimentale par exemple) seront prises en compte.

- Tant l'enseignement (quand cela est possible pour le chercheur) que la formation par la recherche via l'encadrement de stagiaires et thésards,

ou encore la diffusion de l'information, seront pris en compte, avec une pondération entre ces différentes activités.

- Lorsqu'elle est clairement motivée, la mobilité, avec un couplage thématique et/ou géographique, sera un élément examiné positivement.
- Tant la nature des relations industrielles que les demandes de brevets et l'apport scientifique des contrats seront évalués avec une égale attention. De même, les actions de vulgarisation seront prises en compte.
- Les perspectives développées par le chercheur seront analysées au regard des projets et thèmes de recherche exposés avec une attention particulière à leur cohérence et mise en situation par rapport au paysage scientifique.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Les critères ci-dessus s'appliquent. La section évalue en outre la qualité de l'insertion du chercheur, le développement de son autonomie scientifique, sa capacité à prendre des initiatives et la mise en œuvre de son programme scientifique.

Avancement au grade DR1

* Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique et une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont des critères forts. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constitue aussi un critère important.

Avancement au grade DRCE

* Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont des critères forts. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constitue aussi des critères importants.

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

* La sélection des candidats porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme.

* Les critères purement bibliométriques, le parcours scientifique et la dynamique de la production scientifique, seront examinés.

Accès au grade CR1

Outre les critères purement bibliométriques et la qualité du parcours scientifique l'autonomie scientifique du candidat et sa capacité à prendre des initiatives seront considérées.

Accès au grade DR2

* Un niveau de responsabilité en termes d'encadrement de jeunes chercheurs, de direction ou d'animation d'équipe et d'initiative scientifique est demandé. Une attention particulière est portée à sa capacité à coordonner des projets. Le rayonnement du candidat joue un rôle important au niveau DR.

* Les retards de carrière toujours présents dans la section, particulièrement pour les femmes, et accumulés par la pénurie de postes sont aussi pris en considération.

Accès au grade DR1

Un niveau d'exigence plus élevé est appliqué en ce qui concerne la qualité de la production scientifique du candidat. Un rayonnement scientifique et une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de

recherche sont des critères forts. La prise de responsabilité au niveau de la direction d'un laboratoire, d'un GDR ou d'un réseau de recherche constitue aussi des critères importants.

SECTION 12

Architectures moléculaires: synthèses, mécanismes et propriétés

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Production scientifique: publications dans des revues à comité de lecture, brevets, livres et chapitres d'ouvrages
- Conférences dans des congrès, communications orales, par affiche, séminaires
- Encadrement de chercheurs et doctorants
- Enseignement et animation scientifique

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- Qualité, pertinence des travaux depuis le recrutement
- Intégration dans l'équipe d'accueil et les axes de recherche de l'unité

Chercheurs CR1

- Visibilité (séminaires, conférences)
- Capacité à développer un projet scientifique
- Participation à la vie de l'unité

Chercheurs DR2

- Mobilité thématique, géographique
- Qualité, originalité et intérêt des projets
- Aptitude à mener un projet de recherche et à encadrer une équipe
- Intérêt des résultats et des méthodes développées (depuis la dernière promotion)
- Visibilité nationale et internationale
- Valorisation de la recherche : contrats (ANR, industriels, européens,...), brevets, licences, etc.
- Habilitation à Diriger des Recherches ou encadrement de thèses
- Devenir des docteurs formés par le chercheur
- Responsabilités administratives, gestion de la recherche

Chercheurs DR1

- Tous les critères DR2
- Rayonnement international (conférences invitées, organisation de manifestations scientifiques, séjours dans des laboratoires à l'étranger)
- Coordination d'équipe
- Responsabilités nationales, internationales
- Encadrement de personnels ITA

Remarques :

Les critères ci-dessus doivent permettre d'évaluer l'intérêt et l'originalité des projets de recherche ainsi que la créativité des chercheurs. L'évaluation prendra également en compte tous les aspects du métier du chercheur. Les critères communs et spécifiques indiqués ci-dessus ne sont pas mentionnés par ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les candidats aux concours DR ne seront pas auditionnés. Les critères d'évaluation périodique seront la base des attendus pour ces promotions, en intégrant une analyse de l'ensemble du dossier et les qualités du candidat.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

Voir critères d'évaluation périodique

Avancement au grade DR1

Voir critères d'évaluation périodique

Avancement au grade DRCE

- Avancées marquantes dans un domaine scientifique
- Prises de responsabilité au niveau national et au niveau international
- Reconnaissance internationale de premier plan

Remarques :

Les critères ci-dessus doivent permettre d'évaluer l'intérêt et l'originalité des projets de recherche ainsi que la créativité des chercheurs. L'évaluation prendra également en compte tous les aspects du métier du chercheur. Les critères communs et spécifiques indiqués ci-dessus ne sont pas mentionnés par ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Il est fortement recommandé d'avoir pris préalablement contact avec un laboratoire d'accueil avant de déposer sa candidature
- Production scientifique: publications dans des revues à comité de lectures, brevets, livres et chapitres d'ouvrages
- Conférences dans des congrès, communications orales, par affiche, séminaires
- Enseignement et diffusion de la science
- Qualité de la présentation orale

Les candidats seront auditionnés et les critères suivants seront pris en considération:

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Culture scientifique générale
- Travaux de recherche antérieurs (thèse et expérience postdoctorale)
- Mobilités thématique, géographique
- Qualité, compréhension du projet et apport du candidat
- Capacité d'évolution

Accès au grade CR1

- Culture scientifique générale
- Travaux de recherche antérieurs (thèse et expérience postdoctorale)
- Mobilité thématique, géographique
- Capacité à développer un projet scientifique
- Expérience d'encadrement

Accès au grade DR2

- Visibilité nationale et internationale
- Montage et gestion de projets scientifiques, originalité, prise de risque
- Encadrement de doctorants et de jeunes chercheurs
- Valorisation de la recherche : contrats (ANR, industriels, européens,...), brevet, licence, etc.
- Animation d'équipes
- Intégration dans l'unité
- Responsabilités et tâches collectives
- Habilitation à diriger des Recherches ou encadrement de thèses

Accès au grade DR1

- Tous les critères DR2
- Rayonnement international (conférences invitées, co-organisation de manifestations, séjours dans des laboratoires à l'étranger)
- Mobilité et diversité thématique
- Prise de risque scientifique

Remarques :

Les critères ci-dessus doivent permettre d'évaluer l'intérêt et l'originalité des projets de recherche ainsi que la créativité des chercheurs. L'évaluation prendra également en compte tous les aspects du métier du chercheur. Les critères communs et spécifiques indiqués ci-dessus ne sont pas mentionnés par ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle.

SECTION 13

Chimie physique, théorique et analytique

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les chercheurs seront avant tout évalués sur la qualité de leurs contributions scientifiques sans se contenter d'un simple examen de critères quantitatifs (nombre de publications, de brevets, de conférences invitées, facteurs d'impact de revues et taux de citations, etc....). Ces derniers seront pris en considération en intégrant les spécificités des différentes sous-disciplines qui composent la section. L'aspect qualitatif de l'évaluation concerne, entre autres, l'originalité des travaux menés et la prise de risque. Par ailleurs, la façon dont le chercheur et/ou son laboratoire s'inscrit dans le contexte local, national et international, sera attentivement examinée. L'évaluation d'un chercheur est donc par essence «multicritères».

Contributions scientifiques : On examinera la liste des productions (publications, conférences invitées, ...) en cherchant à faire apparaître le poids relatif des différentes contributions (travail de thèse, travail de postdoc, nouveau(x) sujet(s), ...). L'originalité et l'impact des travaux seront autant que possible évalués, ainsi que les interactions avec les chercheurs d'autres disciplines ou sous disciplines. L'implication dans des programmes de recherche (ANR, ERC, PICS, PHC, ...) sera évidemment considérée.

Enseignement, formation, encadrement et diffusion de l'information scientifique : La participation à ces activités est encouragée, même si ce n'est pas toujours chose aisée pour un chercheur. La section examinera attentivement tout type de participation à des actions de formation, de dissémination de savoir-faire, de vulgarisation scientifique, d'encadrement, d'organisation de réunions scientifiques ...

Mobilité : Il s'agit de la mobilité thématique aussi bien que géographique. Elle ne constitue pas une valeur ajoutée par elle-même, mais par la nouveauté et la dynamique scientifique qu'elle permet.

Transfert technologique, valorisation, relations industrielles : La section prendra en compte les brevets et bien sûr parmi ceux-ci, les procédés brevetés effectivement exploités auront un poids particulier. Par ailleurs, les critères de «transfert technologique, valorisation, relations industrielles» devront être examinés suivant les spécificités de la sous-discipline du chercheur, celles-ci pouvant se présenter sous différentes formes et chacune ayant son bénéfice, direct ou indirect.

Objectifs et qualités personnelles : Ce dernier critère est éminemment qualitatif. Il s'agit d'évaluer comment le projet de recherche, à court et moyen terme, s'inscrit dans une dynamique et dans un contexte national et international porteur. La motivation, le travail en équipe et la prise de risque seront ici, autant que possible, évalués.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

S'agissant d'un jeune chercheur, en plus des critères communs précédents, la section suivra la bonne intégration du chercheur dans son nouvel environnement.

Chercheurs CR1

En plus des critères communs précédents, il s'agira d'évaluer le degré d'autonomie et l'appropriation des sujets par le chercheur.

Chercheurs DR2

En plus des critères communs, la section examinera le rôle du chercheur dans l'animation et le management de la recherche, celui-ci pouvant prendre différentes formes (direction d'équipe, implantation de nouvelles thématiques, participation à des organisations de congrès, d'évaluation, son engagement actif dans des sociétés savantes...). Le rayonnement national et international du chercheur sera également un critère important.

Chercheurs DR1 et DRCE

En plus des critères communs et de ceux énumérés pour le grade DR2, les aspects de responsabilités collectives, organisation ou gestion de la recherche, distinctions et rayonnement prendront naturellement un poids plus important. Par exemple, la section examinera les directions d'équipe ou de laboratoire, la participation à la direction de programmes de recherche, l'animation de réseaux nationaux et internationaux, la participation à des comités et commissions nationales et internationales, l'appartenance à des comités éditoriaux de revues, la participation à des organisations de congrès, les distinctions, les invitations prestigieuses, ...

Remarques : La section conseille vivement de présenter la liste des publications en faisant clairement la distinction entre les articles parus dans des revues internationales à comité de lecture, les actes de congrès, les revues sans comité de lecture et les articles de vulgarisation. De même pour les présentations orales, il conviendra de préciser la nature de celles-ci (communication orale, invitée, séminaire, etc.) et le rôle du chercheur (orateur ou co-auteur). Il est important qu'un résumé signalétique puisse être communiqué aux membres de la section, que les relations entre l'information scientifique et les données quantifiables apparaissent de manière claire et que le rapport d'activité soit concis.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs.

Se référer aux critères précédemment définis pour l'évaluation.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

En plus des critères communs précédents, le dossier devra fournir les éléments permettant d'évaluer :

L'avancement du candidat dans son projet scientifique et sa capacité à le développer. La section examinera notamment la qualité et la pertinence des travaux réalisés depuis le recrutement, son adaptation et son intégration au travail de son équipe et ses projets à moyen terme.

Avancement au grade DR1

En plus des critères communs précédents, la section considérera les points suivants :

- Créativité, qui s'illustre par une production scientifique de qualité et soutenue.
- Envergure scientifique, évaluée sur la base de la qualité de la production scientifique.
- Rayonnement, notamment au niveau international.
- Qualités d'animateur d'une équipe, d'une formation CNRS ou d'autres instances d'organisation de la communauté scientifique.

Avancement au grade DRCE

Pour évaluer une candidature DRCE, la section reprendra l'ensemble des critères retenus pour un avancement DR1 en considérant l'aspect « exceptionnel » de ceux-ci. Notamment, le rayonnement international, l'envergure, la qualité scientifique du candidat dont témoigne une production scientifique soutenue, son implication et son rôle dans l'organisation de la recherche devront être tout aussi exceptionnels.

Remarques :

En plus des remarques précédemment émises pour l'évaluation, le candidat est invité à faire ressortir lui-même les éléments forts de son activité qui seraient susceptibles de justifier sa promotion, par exemple en indiquant expressément dans son résumé signalétique les publications et travaux qu'il considère les plus significatifs.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les mêmes considérations générales et critères tels que ceux précisés sur le document «avancement au grade des chercheurs» sont à prendre en compte «pour le recrutement des chercheurs». D'une manière générale, le jury considérera trois types de critères dont le poids sera modulé suivant le grade considéré et l'ancienneté du chercheur :

- Quantifiables, tels que: diplômes, nombre d'années de recherche, séjours à l'étranger et dans l'industrie, nombre et qualité des publications dans des revues à comité de lecture et brevets (y compris extension, cessions de licences), conférences invitées dans des congrès, encadrement de chercheurs et doctorants, enseignement, mobilité thématique, participation à des comités de lecture, organisation de congrès.

- Scientifiques, tels que : intérêt scientifique et/ou technologique du ou des thèmes de recherche, du ou des projets (à situer dans le contexte national et international), innovation et valorisation, compréhension et explication, prise de risque et nouveauté.

- Qualités personnelles: capacités scientifiques, créativité, envergure scientifique, rayonnement

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

En plus des critères communs précédents, le dossier devra fournir les éléments permettant d'évaluer :

- La compréhension et la valeur du projet scientifique, la capacité du (de la) candidat(e) à le développer dans le cadre de sa future équipe.
- La mobilité géographique ou thématique. Un recrutement dans le laboratoire de thèse doit rester exceptionnel.
- La motivation du (de la) candidat(e), sa capacité d'adaptation au travail d'équipe et ses projets à moyen terme

Accès au grade CR1

En plus des critères communs et ceux cités pour l'accès au grade CR2, la section donnera naturellement un poids supplémentaire au parcours scientifique du (de la) candidat(e), à son expérience acquise dans le métier de chercheur, à sa production scientifique antérieure.

Accès au grade DR2

En plus des critères de production, de qualité et de pertinence, l'originalité des travaux sera prise en compte. De plus l'aptitude du (de la) candidat(e) à encadrer et/ou diriger la recherche sera considérée. Toutefois, la valeur scientifique telle qu'elle est explicitée dans les critères précédents restera le poids fort et central de l'évaluation.

Accès au grade DR1

En plus des critères précédents, la section considérera les points suivants :

- Créativité, illustrée par une production scientifique de qualité et soutenue depuis le début de la carrière.
- Envergure scientifique, évaluée sur la base de la qualité de la production scientifique.
- Rayonnement, notamment au niveau international.
- Qualités d'animation d'une équipe, d'une formation CNRS ou d'autres instances d'organisation de la communauté scientifique.

Remarques :

Les remarques mentionnées pour l'évaluation et l'avancement de grade restent valables pour le recrutement. Lorsqu'une audition du (de la) candidat(e) est demandée pour le concours, le poids de la qualité de celle-ci dans l'évaluation - même s'il est important - ne doit pas être

surévalué. L'exposé du (de la) candidat(e) et, surtout, la discussion avec les membres du jury permettent une meilleure évaluation de la motivation et du degré d'autonomie du chercheur.

SECTION 14

Chimie de coordination, interfaces et procédés

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Production scientifique : publications dans des revues à comité de lectures, brevets
- Conférences dans des congrès, communications orales, affiches, séminaires
- Encadrement
- Prise de risques
- Valorisation et contrats
- Enseignement et diffusion de la science
- Responsabilités administratives, gestion de la recherche

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- Critères communs, et
- Intégration (dans l'équipe, dans l'institut)
- Avancement du projet de recherche

Chercheurs CR1

- Critères CR2 et
- Evolution du projet de recherche
- Capacité d'encadrement
- Rédaction de projets
- Prise d'autonomie
- Mobilité thématique
- Régularité et qualité de la production scientifique
- Intégration dans la communauté nationale

Chercheurs DR2

- Critères CR1 et
- Nouveautés thématiques
- Conception et coordination de projets
- Contrats industriels, valorisation de la recherche,
- Projets financés par réponse aux appels d'offre régionaux, nationaux, internationaux, PICS, LIA, réseaux, etc...
- Rayonnement international (conférences invitées, co-organisation de manifestations scientifiques, séjours dans des laboratoires étrangers)
- Animation d'équipes, de groupements scientifiques
- Activité d'expertise

Chercheurs DR1

- Critères DR2 et
- Responsabilité d'intérêt générale : fonction de direction, fonction d'animation, etc...
- Responsabilité de projets
- Excellence de la production scientifique
- Encadrement de personnels ITA
- Rayonnement international (conférences invitées, organisation de grandes manifestations scientifiques, séjours dans des laboratoires étrangers)

Remarques :

Les critères communs et spécifiques donnés ci-dessus ne sont pas présentés dans un ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Production scientifique : publications dans des revues à comité de lectures, brevets
- Lisibilité et cohérence de l'activité
- Conférences dans des congrès, communications orales, affiches, séminaires
- Encadrement
- Enseignement et diffusion de la science

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Intégration dans le laboratoire,
- Capacité à initier des projets à moyen terme
- Capacité d'adaptation au travail d'équipe
- Rédaction de projets
- Participation aux tâches collectives

Avancement au grade DR1

- Rayonnement scientifique
- Innovation, évolution, création de thématiques de recherche
- Responsabilité et coordination de projets scientifiques
- Responsabilité de contrats industriels, valorisation
- Responsabilité d'unité de recherche, encadrement d'équipes
- Responsabilités collectives et administratives

Avancement au grade DRCE

- Reconnaissance internationale (prix, invitations de longue durée, conférences plénières dans les grands congrès de la discipline)
- Rôle moteur dans les instances nationales et internationales d'orientation, conseil, comités de pilotage, rédaction des appels d'offre, participation actives aux sociétés savantes, etc.

Remarques :

Les critères communs et spécifiques donnés ci-dessus ne sont pas présentés dans un ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Publications dans des revues à comité de lectures

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Communications orales, affiches, séminaires
- Diplômes
- Projet de recherches à court et moyen terme, en rapport avec les orientations de l'équipe d'accueil envisagée
- Mobilités thématique et/ou géographique par rapport à la thèse
- Expérience post-doctorale

Accès au grade CR1

- Initiation et mise en œuvre de projets à moyen terme
- Adaptation au travail d'équipe et au laboratoire
- Rédaction de projets
- Conférences dans des congrès, communications orales, affiches, séminaires enseignement et diffusion de la science
- Valorisation de la recherche : contrats (ANR, industriels européens, etc), participation à des actions nationales et internationales (PICS, LIA, réseaux etc.)
- Mobilités thématique et géographique

Accès au grade DR2

- Chapitre de livre, brevets
- Evolution et diversification du projet de recherche et prise de risque scientifique

- Montage et gestion de projets, valorisation de la recherche : contrats (ANR, industriels, européens, etc), participation à des actions nationales et internationales (PICS, LIA, réseaux, etc.)
- Rayonnement international (conférences invitées, co-organisation de manifestations scientifiques, séminaires/séjours dans des laboratoires étrangers)
- Animation d'équipes, de groupements scientifiques (GDR, etc.) et intégration dans le laboratoire
- Encadrement de chercheurs et doctorants
- Enseignement et/ou diffusion de la science
- Responsabilités administratives, gestion de la recherche
- HDR sans caractères exclusifs

Accès au grade DR1

- Chapitre de livre, brevets
- Conférences invitées dans des congrès, communications orales, affiches, séminaires
- Rayonnement international (conférences invitées, co-organisation de manifestations scientifiques, séjours dans des laboratoires étrangers)
- Mobilité et diversification thématique
- Montage, financement et coordination de projets de recherche
- Prise de risque scientifique
- Valorisation de la recherche : contrats (ANR, industriels européens, etc), participation à des actions nationales et internationales (PICS, LIA, réseaux, etc.)
- Animation d'équipes, de laboratoires, de groupements scientifiques (GDR, etc.), gestion de la recherche, participation à des instances administratives
- Enseignement et/ou diffusion de la science

Remarques :

Les critères communs et spécifiques donnés ci-dessus ne sont pas présentés dans un ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle.

SECTION 15

Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Production scientifique : publications, conférences invitées et orales, brevets
- Intégration et cohérence des activités de recherche dans les projets du laboratoire
- Recherche contractuelle (industrie, programmes nationaux et internationaux)
- Valorisation
- Collaborations nationales et internationales
- Formations, encadrements de thèses

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- Qualité de la production scientifique
- Avancement du projet présenté lors du recrutement
- Intégration dans le laboratoire

Chercheurs CR1

- Qualité de la production scientifique
- Evolution et ouverture de la thématique
- Responsabilité et animation
- Reconnaissance nationale et internationale

Chercheurs DR2

- Rayonnement scientifique
- Responsabilités et animation
- Direction de thématiques de recherche
- Organisation de conférences

Chercheurs DR1

- Impact accru des critères DR2
- Diffusion de la connaissance : ouvrages, articles de revue, ...
- Responsabilités nationales et internationales
- Direction d'équipes

Remarques :

Les critères indiqués ci-dessus ne sont pas donnés par ordre d'importance. C'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et exhaustive de l'activité du chercheur est donc essentielle. Une attention particulière devra être portée à la présentation des conférences et communications :

1. invitées dans des congrès présentées par l'auteur
2. orales dans des congrès (nom de l'auteur souligné)
3. séminaires dans des laboratoires et organismes divers (nom de l'auteur souligné)
4. vulgarisation (nom de l'auteur souligné)

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Production scientifique : publications, conférences invitées et orales, brevets
- Intégration et cohérence des activités de recherche dans les projets du laboratoire
- Recherche contractuelle (industrie, programmes nationaux et internationaux)
- Valorisation
- Collaborations nationales et internationales
- Formations, encadrements de thèses

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Avancement du projet de recherche du candidat
- Intégration dans son équipe de recherche et participation à la vie scientifique du laboratoire

Avancement au grade DR1

- Qualité et originalité du projet de recherche
- Créativité et envergure scientifique; ouverture thématique
- Rayonnement national et international
- Capacité d'animation de la recherche et d'une structure de recherche
- Responsabilité collective, instance d'évaluation, comités de programmes
- Pilotage de réseaux

Avancement au grade DRCE

- Impact accru des critères DR1 en considérant leur aspect exceptionnel
- Forte implication dans l'organisation de la recherche et le management

Remarques :

Il ne s'agit pas de satisfaire à la totalité des critères. L'ensemble de la trajectoire sera considéré par la commission.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité de la production scientifique
- Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du pro- jet de laboratoire

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Qualité et originalité du projet scientifique
- Mobilité thématique et/ou géographique par rapport à la thèse
- Expérience post-doctorale internationale
- Potentiel d'évolution du candidat

Accès au grade CR1

- Impact accru des critères CR2 notamment le parcours scientifique ;
l'expérience acquise et la production scientifique
- Potentiel d'évolution du candidat

Accès au grade DR2

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Production scientifique : publications, conférences invitées et orales, brevets
- Qualité et originalité du projet de recherche
- Intégration des activités de recherche dans les projets du laboratoire
- Relations industrielles, valorisation
- Collaborations nationales et internationales
- Formations, encadrements de thèses
- Aptitude du candidat à mener un projet de recherche et à encadrer une équipe
- Capacité à pérenniser l'intégration au laboratoire d'accueil

Accès au grade DR1

- Impact accru des critères DR2
- Créativité et envergure scientifique
- Rayonnement international
- Capacité d'animation de la recherche et d'une structure de recherche
- Capacité à pérenniser l'intégration au laboratoire d'accueil

SECTION 16

Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Par essence, les travaux des chercheurs de la Section 16 sont de nature pluridisciplinaire. Il ne peut être exigé d'un chercheur d'être "signataire unique" de publications, brevets, contrats, etc. Le "rôle moteur/rôle fédérateur" du candidat dans un projet de recherche, la qualité et/ou l'originalité de son travail seront donc examinées dans ce contexte.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheur CR2

- Qualité, pertinence des travaux depuis le recrutement
- Production scientifique
- Intégration dans les axes de recherche de l'unité

Chercheur CR1

- Production scientifique
- Visibilité (séminaires, conférences)
- Capacité à développer un projet scientifique
- Capacité à la direction de recherche
- Encadrement d'étudiants
- Responsabilités collectives

Chercheur DR2

- Contributions scientifiques (publications, séminaires, conférences,

contrats

- Visibilité nationale, européenne et internationale
 - Encadrement d'étudiants et de jeunes chercheurs
 - Capacité à fédérer un projet scientifique original et prise de risque,
 - Formation, enseignement, diffusion de la culture scientifique
 - Relations industrielles, valorisation

Chercheur DR1

Tous les critères ci-dessus

- Coordination d'équipe ou de projets au niveau national et international

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les candidats ne seront pas auditionnés, les remarques et critères ci-dessus constitueront le socle des attendus pour ces promotions, en intégrant l'ensemble du dossier et des qualités du candidat.

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1

- voir critères d'évaluation périodique

Avancement au grade DR1

- voir critères d'évaluation périodique

Avancement au grade DRCE

- Avancées marquantes dans un domaine scientifique
- Prises de responsabilité au niveau national
- Reconnaissance internationale de premier plan

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les candidats seront auditionnés et les critères suivants seront pris en considération :

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Contributions scientifiques antérieures
- Mobilité (stage-postdoctoral, mobilité thématique)
- Qualités de l'audition
- Culture scientifique et maîtrise du projet scientifique

Accès au grade CR1

- Contributions scientifiques antérieures (publications, valorisation)
- Mobilité (stage-postdoctoral, mobilité thématique)
- Qualités de l'audition
- Culture scientifique et maîtrise du projet scientifique
- Capacité à développer un projet scientifique
- Expérience d'encadrement

Accès au grade DR2

- Contributions scientifiques (publications, séminaires, conférences)
- Visibilité nationale, européenne et internationale
- Capacité à encadrer des étudiants et des jeunes chercheurs
- Capacité à financer ses recherches
- Objectifs (intégration des recherches dans les priorités du laboratoire), prise de risque, capacité à fédérer un projet scientifique original
 - Formation, enseignement, diffusion de la culture scientifique
- Mobilité thématique et/ou géographique
- Relations industrielles, transfert/valorisation

SECTION 17

Système solaire et univers lointain

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les critères généraux pour l'évaluation d'un chercheur sont la qualité de ses travaux scientifiques, caractérisés par des publications ou des réalisations, l'intérêt et la pertinence de son projet de recherche, ses capacités à la fois à mener un travail autonome et à travailler en équipe, à communiquer ses résultats et à transmettre son savoir, et son impact et sa prise de responsabilités collectives. Ces derniers critères prennent évidemment de plus en plus de poids au fil de la carrière.

Plus spécifiquement, les critères suivants sont considérés :

- Qualité des travaux scientifiques (expérimentation, instrumentation, observations, traitement et bases de données, interprétation, simulations, théorie).
- Intérêt (qualité, originalité) et pertinence du projet scientifique dans l'environnement local, national et international.
- Reconnaissance internationale.
- Responsabilités dans la discipline (direction d'équipe ou de laboratoire, rôle dans les programmes nationaux et internationaux, les grands équipements, expertises, participation à des comités, etc.).
- Encadrement de jeunes chercheurs.
- Mobilité thématique, géographique, pluridisciplinarité.
- Participation à la formation et à l'enseignement.
- Transferts technologiques, relations industrielles et valorisation.
- Participation à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Qualité des travaux scientifiques.
- Intérêt et pertinence du projet de recherche.
- Insertion du projet de recherche dans une équipe d'accueil.
- Capacité d'autonomie.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité d'analyse et de communication.
- Ouverture scientifique, mobilité.

Chercheurs CR1

- Qualité des travaux scientifiques.
- Intérêt et pertinence du projet de recherche.
- Potentiel d'initiative et d'animation dans le contexte d'une équipe scientifique, qui comprend :
 1. capacité d'autonomie,
 2. capacité à travailler en équipe,
 3. encadrement.
- Capacité d'analyse et de communication.
- Mobilité géographique et/ou thématique.

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Qualité des travaux scientifiques
- Intérêt et pertinence du projet de recherche
- Insertion du projet de recherche dans une équipe d'accueil
- Capacité d'autonomie
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité d'analyse et de communication
- Ouverture scientifique, mobilité

Accès au grade CR1

- Qualité des travaux scientifiques
- Intérêt et pertinence du projet de recherche
- Potentiel d'initiative et d'animation dans le contexte d'une équipe scientifique, qui comprend :
 1. capacité d'autonomie

2. capacité à travailler en équipe

3. encadrement

- Capacité d'analyse et de communication

- Mobilité géographique et/ou thématique

Les critères de recrutement des directeurs de recherche de 2ème classe sont l'ensemble des critères d'évaluation. Lors de l'examen des dossiers de promotions DR2-DR1, puis DR1-DRCE, un poids de plus en plus important sera attribué aux critères concernant la reconnaissance internationale et les responsabilités dans la discipline.

SECTION 18

Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

L'évaluation de l'activité des chercheurs se fonde sur l'examen par la commission de critères correspondant à plusieurs types de travaux ou d'investissements. Ces critères ne sont ni exclusifs ni discriminants, à condition que la production scientifique soit de niveau suffisant. Une carrière peut être marquée par une série de phases d'activités variées ou au contraire être homogène sur la durée.

La commission travaille à partir d'un document fourni par les chercheurs évalués ou candidats à une promotion (CR2 vers CR1; DR2 vers DR1; DR1 vers DRCE) ou à un concours (recrutement CR2 ou CR1 et passage CR1 vers DR2). Ce document doit être le plus informatif possible tout en restant concis et digeste. Il doit permettre d'apprécier la qualité et l'originalité des travaux et d'évaluer leur reconnaissance nationale et internationale.

L'utilisation des indicateurs classiques de notoriété est recommandée (taux de citation par article par exemple). Ceux-ci seront mis à jour dans le dossier. Toute information complémentaire permettant d'éclairer la section sur la portée des travaux ou sur l'intensité des investissements en dehors de la stricte activité de recherche (gestion et valorisation scientifiques, enseignement, formation, transferts technologiques) doit être fournie à la commission via ce document. Il appartient au chercheur évalué de donner des éléments permettant d'apprécier sa propre notoriété dans le cas où les évaluateurs classiques ne sont pas adaptés.

Le premier critère examiné concerne les contributions scientifiques (qualité et régularité de la production scientifique). Les autres critères se rapportent à la conduite de projets scientifiques, à la prise de responsabilités et à l'implication dans les tâches collectives, à la mobilité thématique et/ou géographique, à la formation par la recherche et à l'enseignement, au développement et aux transferts technologiques. L'importance accordée à ces autres critères va en croissant du corps de CR à celui de DR et au travers des grades 2 à 1. On distinguera :

Contributions scientifiques :

- Qualité et régularité de la production scientifique
- Intérêt des méthodes développées et résultats (depuis la dernière promotion), intérêt des projets et de la stratégie scientifique, adéquation/pertinence/faisabilité
- Reconnaissance et rayonnement scientifique à l'échelle nationale et internationale (projets communs et collaborations avec l'étranger, distinctions, impact quantifié, etc.)
- Originalité et aspect novateur des travaux entrepris et envisagés. Impact observé ou prévisible dans les géosciences en général
- Développement méthodologique ou instrumental, investissement dans des opérations instrumentées lourdes (grands équipements, programmes longs à la mer, etc.)
- Capacité d'encadrement scientifique aux niveaux Master 2 et Doctorat (qualité des stages et des thèses encadrés, valorisation par les publications, indications éventuelles sur le devenir des étudiants)

Responsabilités collectives et gestion de la recherche :

- Responsabilités dans l'administration d'un laboratoire ou d'une équipe d'un gros laboratoire
- Investissement dans la vie collective des laboratoires (séminaires, locaux, infrastructures, équipements)
- Participation à des instances de gestion de la recherche ou de l'enseignement supérieur (commissions scientifiques d'organismes, Ecoles Doctorales, comités de recrutement universitaires, etc.)
- Gestion de programme de recherche, implications à l'échelle régionale et nationale
- Responsabilités éditoriales
- Expertises diverses, jurys
- Organisation de manifestations scientifiques : séminaires, congrès, ateliers, conférences, excursions

Mobilités :

- Mobilité thématique
- Mobilité géographique et projet de mobilité : France, étranger
- Mobilité d'organisme : détachements, délégation, années sans solde
- Mobilité vers l'industrie

Dans chaque cas l'évaluation porte sur la prise de risque, les apports à moyen terme et l'impact à long terme des différentes mobilités. Un projet de mobilité peut également être présenté.

* Enseignement, diffusion de l'information et de la culture scientifiques :

- Type d'enseignement universitaire, niveau (L, M), durée sur l'année, responsabilités de modules, de masters, ou de parcours
- Conférences pédagogiques, formation des maîtres
- Participation à des Universités du 3ème âge, diffusion vers les collèges, lycées, primaires, autres Développements et transferts technologiques, relations industrielles, valorisation :
- Brevets
- Partenariat et contributions en retour
- Montage de consortium
- Bourses Cifre, BDI, etc.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- Qualité et régularité de la production scientifique (le critère de régularité sera modulé pour le cas des chercheurs débutants), intérêt des projets et de la stratégie scientifique, originalité scientifique, rayonnement scientifique à l'échelle nationale et internationale
- Intérêt manifesté pour la formation à la recherche et début de prise de responsabilités collectives

Chercheurs CR1

- Investissement dans la vie collective des laboratoires (séminaires, locaux, infrastructures, équipements, etc.)
- Gestion de programme de recherche, implications à l'échelle régionale et nationale
- Expertises diverses, jurys

Chercheurs DR2

- Responsabilités dans l'administration d'un laboratoire ou d'une équipe d'un gros laboratoire
- Participation à des instances de gestion de la recherche ou de l'enseignement supérieur
- Gestion de programme de recherche, implications à l'échelle régionale et nationale

Responsabilités éditoriales

- Expertises diverses, jurys

Chercheurs DR1 et DRCE

À ce niveau des carrières, le dossier doit être équilibré entre rayonnement international et investissement dans la gestion de la recherche. Les rôles dans la constitution d'une solide équipe de recherche ou d'une « école » scientifique, ou dans la promotion et la gestion d'un très gros équipement ou de toute autre structure importante doivent être remarquables

Avancement de grade des chercheurs

Les classements par la commission pour l'avancement de grade des chercheurs (CR2-CR1, DR2-DR1 et DR1-DRCE) sont établis à la suite de l'évaluation de l'activité des chercheurs réalisée selon les critères présentés ci-dessus.

SECTION 19

Système terre: enveloppes superficielles

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité de la production scientifique (voir annexe)
- Pertinence des orientations scientifiques
- Insertion dans le contexte national et international
- Capacité d'innovation : initiation de recherches, d'expérimentations et/ou de programmes originaux, développement d'outils nouveaux (instruments, codes numériques, bases de données, méthodologies ...)
- Participation aux activités de formation : encadrement de jeunes chercheurs (thèses, M2R), enseignement...
- Valorisation des résultats de la recherche vers la société : Médiation scientifique (vulgarisation...) et transfert vers le monde socio-économique
- Ouverture scientifique : mobilité thématique, caractère interdisciplinaire des recherches conduites,...

Remarques :

- Le poids respectif de ces critères dans l'évaluation des chercheurs est pris en compte de façon différente à chaque étape de leur carrière.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

Critères généraux, plus :

- Adéquation des activités menées au regard du projet proposé lors du recrutement
- Insertion au sein du laboratoire

Chercheurs CR1

Critères généraux, plus :

- Animation de la recherche : capacité à faire émerger des projets, activités collectives au service de la recherche,...
- Rôle dans les instances d'évaluation, d'orientation et de gestion de la recherche
- Responsabilités d'intérêt collectif (animation de programme, organisation de colloques...)
- Insertion au sein du laboratoire, apport personnel au laboratoire (responsabilités, animation d'équipe)

Chercheurs DR2

Critères généraux, plus :

- Animation de la recherche : capacité à faire émerger des projets, activités collectives au service de la recherche,...
- Aptitude à la direction et à la coordination des recherches
- Direction effective de thèse
- Apports fondamentaux aux disciplines relevant de la section 19
- Rôle dans les instances d'évaluation, d'orientation et de gestion de la recherche
- Responsabilités d'intérêt collectif (animation de programme, organisation de colloques...)
- Insertion au sein du laboratoire, apport personnel au laboratoire (responsabilités, animation d'équipe)
- Responsabilité(s) nationale(s) et internationale(s)
- Rayonnement international

Chercheurs DR1

cf critères DR2

Critères communs à tous les grades

- Qualité de la production scientifique (voir annexe)
- Pertinence des orientations scientifiques : insertion dans le contexte national et international
- Capacité d'innovation : initiation de recherches et/ou de programmes, développement d'outils (instruments, codes numériques, bases de données, ...)
- Participation aux activités de formation : encadrement de jeunes chercheurs (thèses, M2R), enseignement, diffusion des connaissances (vulgarisation,...)
- Transfert des connaissances: valorisation, diffusion des résultats de la recherche vers la société civile, les administrations, le monde industriel, ...
- Ouverture scientifique : mobilité thématique, caractère interdisciplinaire des recherches conduites,...
- □Qualité de la production scientifique (voir annexe)
- Pertinence des orientations scientifiques
- Insertion dans le contexte national et international
- Capacité d'innovation : initiation de recherches, d'expérimentations et/ou de programmes originaux, développement d'outils nouveaux (instruments, codes numériques, bases de données, méthodologies ...)
- Participation aux activités de formation : encadrement de jeunes chercheurs (thèses, M2R), enseignement...
- Valorisation des résultats de la recherche vers la société : Médiation scientifique (vulgarisation...) et transfert vers le monde socio-économique
- Ouverture scientifique : mobilité thématique, caractère interdisciplinaire des recherches conduites,...

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

Critères communs, plus :

- Adéquation des activités menées au regard du projet proposé lors du recrutement
- Intégration au sein du laboratoire

Avancement au grade DR1

Critères communs, plus :

- Perspectives et projets scientifiques
- Aptitude à la direction et à la coordination des recherches
- Direction effective de thèses
- Rayonnement international
- Apports fondamentaux aux disciplines relevant de la section 19
- Responsabilité de direction de laboratoire ou d'unité de recherche ou de grands programmes
- Rôle dans les instances d'évaluation, d'orientation et de gestion de la recherche
- Responsabilité(s) nationale(s) et internationale(s)

Avancement au grade DRCE

- cf Avancement grade DR1

Annexe : Principes d'évaluation des publications

Les publications sont classées en fonction de la revue, en deux catégories :

1. Toutes revues de facteur d'impact (JCR) supérieur à 1, revues récentes de haut niveau, articles de synthèse ou de revue sur un sujet précis
2. Autres revues à comité de lecture, actes de colloques et chapitres d'ouvrages, monographie, etc.

La liste des publications et autres indicateurs bibliométriques ne constitue qu'une approche purement quantitative. Celle-ci n'est pas suffisante, et il reste bien évidemment à la charge des rapporteurs d'estimer l'impact réel de la publication, son contenu, et la participation effective de l'auteur. En particulier, les redondances entre publications sont à éviter. Par ailleurs, le fait qu'un article soit publié dans une revue de catégorie B n'implique pas

automatiquement que sa valeur scientifique soit réduite. Il appartient alors à l'auteur de le signaler dans sa liste de publications.

SECTION 20

Biologie moléculaire et structurale, biochimie

Évaluation périodique des chercheurs

La section porte un regard intégré sur l'activité des unités et des chercheurs du CNRS. Dans son processus d'évaluation, la section sera sensible aux critères suivants :

- Existence d'un projet de recherche clair
- Qualité de la production scientifique/ des résultats obtenus
- Visibilité dans la thématique
- Interdisciplinarité
- Intégration d'un projet de recherche dans un projet de laboratoire/ travail collectif
- Diffusion des connaissances
- Responsabilités collectives

Ces critères sont à moduler au long de la carrière.

Avancement de grade des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

En plus des critères de CR2 :

- Production scientifique depuis le recrutement
- Evolution du projet (prise en main, autonomie), capacité à faire évoluer un projet de façon autonome
- Intégration dans le projet de laboratoire ou de l'équipe
- Diffusion des connaissances, enseignement
- Encadrement d'étudiants et/ou post-doctorants

Avancement au grade DR1

- Contributions scientifiques : cet aspect est prépondérant : articles (nombre et qualité) ; conférences ; cohérence, originalité et ambition du projet ; rayonnement national et international
- Formation/ encadrement de chercheurs/ animation d'équipe
- Responsabilités collectives et managériales/ affirmation d'une expérience de direction
- Valorisation
- Obtention de fonds nationaux ou internationaux
- Coordination de projets nationaux ou internationaux

Avancement au grade DRCE

Le niveau des critères requis pour DR1 sera amplifié

SECTION 21

Organisation, expression et évolution des génomes Bioinformatique et biologie des systèmes

Analyse de la prospective de l'unité dans le cadre de la stratégie du CNRS

Suite à la création de l'AERES, les missions d'évaluation de la qualité scientifique des unités demandées par la direction du CNRS au comité national ont évolué vers l'évaluation de l'intérêt stratégique pour le CNRS de devenir ou de rester opérateur de la gestion des unités concernées, ainsi que d'être agence de moyens pour les unités dont elle ne serait pas opérateur. Cette évolution des missions étant récente et le paysage de la recherche étant encore en phase d'évolution, nous nous contenterons d'afficher pour l'instant les grands principes qui guideront nos évaluations. Nous serons probablement amenés à faire évoluer la description de nos critères en cours de mandat pour assurer la meilleure correspondance entre cette description et l'évolution de nos pratiques

d'évaluation. Contrairement à l'AERES, la section porte un regard intégré sur l'activité des unités et des chercheurs CNRS qui y contribuent. D'autre part, en assurant une analyse transversale d'un portefeuille d'unités suivies régulièrement tout au long d'un mandat, la section offre une perspective originale d'analyse comparative des unités au plan national. La section participe aussi aux évaluations de l'AERES au travers d'un expert qui la représente et qui assure la liaison entre les évaluations du comité de visite de l'AERES et celles de la section. La section intégrera ainsi l'évaluation de l'AERES dans son analyse scientifique sans dupliquer cette évaluation. L'ensemble de ces perspectives d'analyse permet à la section d'assurer le maximum de richesses à l'évaluation des unités.

Les critères utilisés (présentés ici dans un ordre arbitraire) sont :

- Qualité de la production scientifique
- Compétitivité dans le contexte international
- Originalité, innovation des thèmes étudiés et des projets
- Stratégie mise en œuvre (adéquation entre méthodologies utilisées et but recherché)
- Aptitude à intégrer les nouvelles approches et la capacité d'évolution
- La dynamique collective des équipes au sein de l'unité
- Le rôle stratégique, le rayonnement intellectuel et la spécificité des thématiques et compétences de l'unité aux plans européen, national et régional

Recrutement, avancement de grade et évaluation des chercheurs

Dans tous les cas, la qualité de l'activité des chercheurs sera évaluée en cherchant à intégrer les éléments suivants qui s'appliquent à l'activité passée comme aux projets (présentés ici dans un ordre arbitraire) :

- Qualité de la production scientifique. Les publications en auteur principal (premier ou dernier selon le grade) joueront un rôle prépondérant.
- Originalité, innovation des thèmes étudiés
- Compétitivité dans le contexte international
- Collaborations
- Stratégie mise en œuvre (adéquation entre méthodologies utilisées et but recherché, faisabilité dans le contexte local)
- Mobilité (Thématique-Géographique)
- Adéquation avec les thématiques de la section

Recrutements CR2-CR1

Pour le recrutement de ces chercheurs, la section s'attachera à apprécier au mieux les potentialités du candidat (maturité, autonomie, culture scientifique générale) et la contribution personnelle au travail produit. Particulièrement, le chercheur devra avoir fait la preuve de sa productivité personnelle (attestée par des publications en premier auteur) dans au moins deux laboratoires différents au cours de sa thèse et son post-doc. Pour le recrutement en CR1, les mêmes critères s'appliquent avec une attente de production scientifique en proportion avec la durée supplémentaire de l'activité de recherche. L'autonomie (rôle moteur dans les projets réalisés et proposés) et la capacité d'encadrement d'étudiants seront des critères importants.

Recrutements DR2

L'accent sera mis sur l'aptitude du candidat à encadrer et animer une équipe de recherche sur un projet scientifique original, cohérent et ambitieux et dépassant ses propres travaux. La prise de risque scientifique depuis le début de la carrière, l'expérience d'encadrement d'étudiants/ chercheurs, l'obtention de contrats institutionnels et/ou industriels, la participation à des enseignements et la publication d'articles de revue ou de chapitres d'ouvrage seront autant d'autres éléments positifs qui seront pris en compte. En règle générale, la qualité et l'originalité des articles publiés seront l'élément déterminant. Il est attendu que le rôle de moteur dans les projets de recherche se manifeste par la position d'auteurs seniors. En raison de

la disparité des thèmes de recherche et des journaux scientifiques rattachés à la section, le nombre des articles publiés et leur impact «mesuré» (citation index) ne seront qu'un des indicateurs de la qualité des travaux antérieurs des candidats.

Promotions CR1

- Production scientifique depuis le recrutement
- Evolution (maturation) et perspectives du projet scientifique initial
- Intégration scientifique et relationnelle dans l'activité du laboratoire d'accueil

Promotions DR1

En règle générale, le critère prépondérant est celui de la contribution scientifique du candidat. Les autres critères représentent des facettes très importantes de l'activité scientifique des DR prises en considération dans les dossiers. Cependant, ils ne sauraient se substituer au premier des critères énoncés ci-après.

Contributions scientifiques

Qualité des contributions scientifiques : articles originaux (qualité, nombre, rang au niveau des signatures), séminaires et conférences invités. Impact dans le domaine (travaux précurseurs, parcours scientifique des étudiants et post-docs). Cohérence, originalité et ambition du programme de recherche. Participation à des programmes internationaux (à dissocier du côté managérial) et à des éditoriaux de revues scientifiques.

Enseignement, Formation, Diffusion

Enseignement, organisation/participation à des ateliers, écoles thématiques ou colloques internationaux, livres ou chapitres d'ouvrages sur commande, actions de vulgarisation scientifique et documents grand public, mise en place de collaborations. Qualité de l'essaimage : devenir des étudiants et collaborateurs formés, ouverture de nouvelles voies de recherche.

Responsabilités collectives et management de la recherche

Évolution au cours de la carrière des responsabilités d'encadrement et d'administration de la recherche. Activités d'expertises de programmes scientifiques nationaux et internationaux. Obtention de contrats de recherche (nationaux, internationaux).

Valorisation et transfert technologique

Obtention de contrats de recherche (financés par des industriels). Dépôts de brevet (à pondérer selon la structure de rattachement).

SECTION 22

Biologie cellulaire, développement, évolution développement, reproduction

Évaluation périodique des chercheurs

La Mission d'un chercheur est de produire de la connaissance, de la transmettre auprès de la société (enseignements et vulgarisation) et d'effectuer la valorisation de la recherche via des transferts technologiques lorsque cela est possible. Le critère d'évaluation le plus important est l'excellence scientifique. Le fonctionnement d'un Centre de Recherche aussi important que le CNRS exige aussi une implication de certains de ses membres dans le management, et une évolution de ses personnels qui passe souvent par de la mobilité.

En règle générale, les critères présidant à l'évaluation périodique des chercheurs sont identiques à ceux qui sont utilisés lors de l'avancement de grade ou lors du recrutement. Les critères ci-dessous s'appliquent de façon générale :

- Contributions scientifiques
- Enseignement, formation et diffusion de la culture scientifique
- Enseignement : mise en œuvre d'Ecoles thématiques, d'atelier de formation; responsabilité d'Unité d'Enseignement; diffusion des connaissances hors du monde universitaire
- Formation à la recherche : devenir des jeunes docteurs, implication dans les écoles

doctorales

- Transfert technologique, relations industrielles et valorisation
- Responsabilités collectives et management de la recherche
- Mobilité

La performance d'un chercheur ne se mesure pas à une note moyenne entre ces critères, mais souvent à une force par exemple pour deux d'entre eux. Les critères d'évaluations sont à moduler au long de la vie d'un chercheur, allant de la maîtrise d'un programme de recherche pour les jeunes chercheurs, vers le management d'équipes et de laboratoire, puis au rayonnement national et international (Directeur de Recherche). Le document ci-dessous détaille les éléments à prendre en compte durant chacun des parcours de la vie d'un chercheur.

- Existence d'un projet scientifique suffisamment clair en termes thématiques et méthodologiques
- Intérêt et originalité de la thématique et son impact dans le contexte national et international
- Diversité de l'expérience scientifique dans une discipline (stages post-doctoraux, formations techniques, etc.) et capacité à l'interdisciplinarité
- Rayonnement scientifique
- Originalité de l'approche et impact des résultats, en prenant en compte les moyens mis à la disposition du chercheur
- Nombre et qualité des publications (on pourra utiliser le facteur d'impact de SCI, ou d'autres indicateurs, en se référant aux facteurs d'impact du domaine), et dépôts de brevet (surtout si licence d'exploitation)
- Responsabilité de programmes de recherche (contrats)
- Collaborations
- Aptitude au travail collectif et à l'insertion dans une équipe et/ou un programme de recherche et à la gestion de personnel, statutaire et étudiants (mais il y a aussi des chercheurs solitaires qui font de la bonne recherche)
- Participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, à l'enseignement, à l'administration et/ou à la valorisation de la recherche
- Prise en considération des règles d'éthique
- Valorisation économique, sociale ou culturelle des travaux
- Prise en compte des changements thématiques, ainsi que de la prise de risque

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les corps et grades

Le critère d'évaluation le plus important est l'excellence scientifique. Il s'appuiera sur les travaux des candidats, sur ses projets scientifiques, et sur le nombre, la qualité et l'originalité des articles publiés, notamment dans des revues internationales avec comité de lecture. En raison de la disparité des thématiques rattachées à la section 22 et de la variabilité du lectorat des revues rattachées à ces disciplines, les indices bibliométriques (nombre d'articles publiés, facteur d'impact des journaux, index de citation...) seront modulés, notamment selon l'importance du lectorat propre à chaque discipline.

Critères spécifiques selon les corps et grades

Ces critères sont ouverts, non exclusifs et cumulatifs de CR2 à DRCE. Ils ne sont évidemment pas tous nécessaires.

Accès au grade CR2

- Qualité de la formation à la recherche (qualité du travail de thèse et du stage postdoctoral)
- Qualité de la production scientifique (nombre et qualité des publications dans des revues internationales à comité de lecture, communications à des congrès ; les travaux de thèse et de post-doctorat doivent être validés par des publications originales - hors revues - signées par le candidat en tant que premier ou co-

premier auteur)

- Expérience de recherche dans plusieurs environnements, mobilité thématique et/ou géographique depuis le début de la thèse (stage post-doctoral, avec analyse de son intérêt pour le chercheur)
- Originalité et caractère innovant du projet de recherche, faisabilité et cohérence dans le contexte scientifique choisi

Les candidat(e)s ayant une première expérience post doctorale productive sont encouragé(e)s à se présenter aux concours CR2.

Accès au grade CR1

Le critère prépondérant reste la qualité du travail scientifique et l'originalité du projet. Les autres activités scientifiques associées au métier de chercheur (gestion, encadrement, enseignement, obtention de contrats, diffusion de l'information scientifique, participation à des instances d'évaluation, tâches d'intérêt collectif...) constitueront des éléments supplémentaires d'appréciation positive, mais ne peuvent se substituer au critère princeps portant sur la qualité des activités de recherche.

- Qualité du travail scientifique et du projet de recherche (le projet scientifique sera évalué sur la base de son originalité et de son innovation, de la situation de la thématique au plan international, de la prise de risque, de la faisabilité dans le contexte scientifique du chercheur)
- Aptitude à mener de manière autonome un projet de recherche en cohérence avec le laboratoire d'accueil (la démarche vers l'autonomie sera évaluée sur les capacités des candidats à définir de manière personnelle un projet original, depuis sa conception jusqu'à sa mise en oeuvre)
- Apport dans la discipline et/ou dans le champ de compétences scientifiques
- Démonstration d'une activité scientifique concrétisée par une ou des publications en premier ou co-premier auteur à chaque étape de la carrière du chercheur
- Aptitude à la prise de responsabilité (potentiel d'encadrement et d'animation)
- Etendue de la compétence scientifique (dont séjours dans d'autres laboratoires)
- Responsabilité de programmes de recherches (contrats)
- Participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, à l'enseignement, à la valorisation de la recherche

Les candidats/tes qui ont une expérience de la recherche incluant une démarche scientifique autonome et une prise en charge de projets sont encouragé(e)s à postuler sur les concours CR1. Le nombre d'années passées à mener des activités de recherche en laboratoire depuis le début de la thèse sera également pris en compte pour apprécier le niveau CR1 versus CR2 des candidats.

Accès au grade DR2

L'accent sera mis sur l'aptitude du candidat à diriger un projet scientifique original, cohérent et ambitieux qu'il aura initié. La prise de risque scientifique depuis le début de la carrière, l'expérience d'encadrement d'étudiants/chercheurs, l'obtention de contrats institutionnels et/ou industriels, la participation à des enseignements, la publication d'articles de revue ou de chapitres d'ouvrage et le rayonnement international seront autant d'autres éléments positifs pris en compte mais pas tous nécessaires.

- Qualité, originalité et autonomie du projet de recherche
- Concrétisation de la direction autonome de projets par des publications d'articles originaux en dernier auteur ou auteur pour correspondance, publications additionnelle d'ouvrages de synthèse
- Expérience à diriger et encadrer la recherche
- Aptitude à provoquer, favoriser et gérer les évolutions des sujets
- Rayonnement international
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle au cours de sa carrière
- Capacité à mettre en place les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets de recherche
- Participation à l'enseignement et à l'administration de la recherche
- Capacité à la valorisation et au transfert technologique (à pondérer

selon la thématique et la structure de rattachement).

Accès au grade DR2/DRCE

En règle générale, le critère prépondérant est celui de la contribution scientifique du candidat et de sa reconnaissance internationale dans sa thématique. Les autres critères représentent des facettes très importantes de l'activité scientifique des DR prises en considération dans les dossiers. Cependant, ils ne sauraient se substituer au premier des critères énoncés ci-après.

Contributions scientifiques

Qualité des contributions scientifiques : articles originaux (qualité, nombre, rang au niveau des signatures), séminaires et conférences invités. Impact dans le domaine (travaux précurseurs, parcours scientifique des étudiants et post-docs). Cohérence, originalité et ambition du programme de recherche. Participation à des programmes internationaux (à dissocier du côté managérial) et à des éditoriaux de revues scientifiques.

Autres critères

Chercheurs DR1

Rayonnement transdisciplinaire et/ou international

Affirmation d'expériences de direction et de responsabilités collectives (direction d'équipe / d'Unité, responsabilités dans l'administration de la recherche, activités d'expertises de programmes scientifiques nationaux et internationaux)

Capacité à confier des responsabilités scientifiques à de jeunes chercheurs

Renouvellement et enrichissement des problématiques du domaine de recherche

Implication dans l'enseignement, la formation et la diffusion de la recherche (enseignement, organisation/participation à des ateliers, écoles thématiques ou colloques internationaux, livres ou chapitres d'ouvrages sur commande, actions de vulgarisation scientifique et documents grand public, mise en place de collaborations)

Capacité à la valorisation et au transfert technologique (obtention de contrats de recherche -nationaux, internationaux- financés par des industriels. Dépôts de brevet (à pondérer selon la thématique et la structure de rattachement).

Mobilités thématiques et/ou géographiques, à considérer dans le cadre de la carrière dans son ensemble.

Chercheurs DRCE

S'ajoutent aux critères ci-dessus :

- Reconnaissance de qualités scientifiques exceptionnelles
- Expertise reconnues au plan international
- Responsabilités d'organisation au niveau International
- Capacités à essaimer, à faire École (devenir des étudiants et collaborateurs formés, création d'écoles de pensée, ouverture de nouvelles voies de recherche)

SECTION 23

Biologie végétale intégrative

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité du projet scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)
- Qualité des résultats et de la production scientifique
- Insertion locale (équipe, unité), rayonnement national et international
- Enseignement, formation (encadrement), diffusion et valorisation de la recherche

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheur CR2

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement

- Qualité de la production scientifique
- Intégration dans l'équipe et dans l'unité
- Activités de formation par la recherche

Chercheur CR1

- Mise en œuvre et évolution du projet scientifique
- Qualité de la production scientifique
- Implication dans la vie scientifique locale et/ou nationale, prise de responsabilité
- Audience nationale et internationale
- Activités de formation, d'enseignement ou de valorisation

Chercheur DR2

Originalité, développement et dynamique du projet de recherche, prise de risque

- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacités à diriger et animer une équipe, capacités à fédérer au sein d'une unité l'émergence d'une thématique spécifique
- Capacité à générer des financements sur projet, responsabilité de contrats de recherche
- Activités de formation
- Responsabilités collectives
- Activités d'enseignement et de valorisation
- Mobilité, évolution thématique

Chercheur DR1

- Originalité, développement et évolution du projet de recherche
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international, dynamique scientifique
- Direction et animation d'une équipe et/ou d'une formation de recherche (management de la recherche)
- Administration et gestion de contrats de recherche
- Responsabilités collectives locales, nationales et internationales
- Activités de formation, d'enseignement, de valorisation et d'expertise

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)
- Qualité des résultats et de la production scientifique
- Insertion locale (équipe, unité), rayonnement national et international
- Enseignement, formation (encadrement), diffusion et valorisation de la recherche

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement, évolution du projet scientifique
- Qualité de la production scientifique
- Insertion dans une équipe et/ou dans un programme de recherche
- Activités de formation, d'enseignement et de valorisation
- Audience nationale et internationale

Avancement au grade DR1

- Originalité, développement et évolution du projet de recherche, dynamique scientifique
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction et animation d'une équipe ou d'une formation de recherche (management de la recherche)
- Administration et gestion de contrats
- Responsabilités collectives locales, nationales et internationales
- Activités de formation, d'enseignement, de valorisation et d'expertise

Avancement au grade DRCE

- Direction d'une formation ou d'une fédération de formations (management de la recherche)
- Engagement et accès à des responsabilités collectives importantes dans des actions de management ou de gestion de la recherche (nationales et internationales)
- Activités d'expertise- Activités d'animation scientifique, de transfert de connaissance et de valorisation

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité du projet scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)
- Activité de publication et qualité des contributions scientifiques (publications, séminaires, conférences)

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

Validation obligatoire par des publications originales dans des revues à comité de lecture des expériences de recherche du candidat obtenues lors la thèse et du stage post-doctoral, ce dernier devant être réalisé dans un laboratoire différent de celui où la thèse a été préparée. L'excellence de la production scientifique sera évaluée principalement sur la qualité des publications mais également sur la quantité de publication rapportée au nombre d'année d'expérience du candidat. La réalisation d'une mobilité thématique récente sera un élément pris en compte favorablement dans l'évaluation.

Cohérence, originalité faisabilité du projet de recherche en tenant compte de l'unité d'accueil et du contexte international.

Accès au grade CR1

- Expérience de recherche (thèse, un ou plusieurs séjours post-doctoraux) valorisée par des publications et communications dont la qualité sera privilégiée plutôt que la quantité absolue
- Capacité à défendre et à conduire un projet autonome - adéquation du projet avec les objectifs de l'unité proposée
- Aptitude à la prise de responsabilités (encadrements d'étudiants, expériences d'enseignement, tâches collectives, animation, collaborations)

Accès au grade DR2

- Originalité, développement et dynamique du projet de recherche, prise de risque
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacités à diriger et animer une équipe, ou à fédérer au sein d'une équipe l'émergence d'une thématique spécifique
- Obtention de financements propres, responsabilité de projets
- Activités de formation (habilitation à diriger des recherches souhaitée), d'enseignement et de

Valorisation

- Mobilité géographique et /ou thématique
- Responsabilités collectives

SECTION 24

Physiologie, vieillissement, tumorigénèse

La mission d'un chercheur est de produire, valoriser et transmettre de la connaissance. La part relative de ces missions varie en fonction de l'évolution de carrière.

L'évaluation doit être à même de juger du bon accomplissement de ces missions. Elle est basée sur la remise d'un rapport d'activité qui doit être clair, précis et concis. Il doit, en outre, permettre aux

évaluateurs

de positionner ces différentes missions de recherche dans le contexte national et international.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et originalité de la production scientifique. Prise en compte de la prise de risques éventuels
- Activité de formation, d'enseignement et de diffusion des connaissances
- Activité de valorisation et transfert
- Encadrement et animation de la recherche
- Mobilité thématique et/ou géographique

La section accordera une importance relative à chacun de ces critères en fonction du stade d'évolution de la carrière

Avancement de grade des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Intégration scientifique et humaine dans l'équipe et l'unité
- Publication sur le sujet de recrutement, en bonne position de responsabilité (1er ou 2ème auteur et/ou co-corresponding author)
- Emergence d'un projet innovant en adéquation avec les objectifs de l'équipe
- Collaborations
- Capacité de financement du projet

Avancement au grade DR2

- Excellence scientifique
- Notoriété internationale
- Encadrement de la recherche
- Responsabilité collective et administration de la recherche
- Enseignement
- Valorisation
- Devenir des personnes formées

Avancement au grade DRCE

- Excellence scientifique dans la durée
- Contribution majeure dans la discipline
- Reconnaissance et rayonnement international
- Responsabilités collectives exceptionnelles
- Capacité à fédérer

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Publications avec au moins deux articles en premier auteur.
- Au moins un travail remarquable dans un journal ayant un des plus forts impacts dans la discipline concernée.
- Stage post-doctoral indispensable, hors laboratoire d'origine. Il devra avoir été productif, c'est à dire avoir donné suffisamment de résultats pour au moins une publication avec une contribution majeure
- Mobilité thématique
- Qualité du projet scientifique
- Faisabilité du projet dans les environnements scientifiques proposés

Accès au grade CR1

- Notion de contribution majeure dans la thématique
- Autonomie et stratégie
- Responsabilité affirmée d'encadrement
- Capacité de financement

Accès au grade DR2

- Contribution significative au domaine de recherche
- Articles signés en dernier auteur
- Aptitude à diriger des recherches

- Implication dans l'expertise et la diffusion de la recherche
- Capacité de financement des études
- Capacité d'encadrement et de gestion d'un groupe de recherche

SECTION 25

Neurobiologie Moléculaire et cellulaire Neurophysiologie

L'évaluation des chercheurs est basée sur la production d'un rapport d'activité qui se doit d'être clair et concis. Il positionnera le(s) thème(s) de recherche abordé(s) dans un contexte international, décrira les travaux réalisés et les résultats obtenus, ainsi que les projets qui en découlent (pour les rapports à vague).

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Excellence scientifique
- Qualité et originalité de la production scientifique
- Mobilité thématique et/ou géographique

Recrutement au grade CR2

- Capacité à formuler un projet original, avec prise de risque éventuelle et faisabilité bien évaluées
- Qualité de présentation orale du projet et pertinence des réponses à des questions sur le projet et de culture scientifique générale
- Adéquation du projet de recherche à l'équipe d'accueil

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

Critères d'accès au grade CR2

- Quatre ans au moins d'expérience dans la recherche
- Intégration réussie dans son unité de rattachement (pour la promotion)
- Capacité à conduire un projet de façon autonome

Critères d'accès au grade de DR2

- Rayonnement scientifique / Valorisation, transfert de technologies
- Capacité à diriger une équipe / un groupe de recherche
- Capacité à financer un projet de recherche
- Activités de formation, d'enseignement et de diffusion de la culture scientifique

Avancement au grade CR1

- Rayonnement scientifique international
- Capacité à prendre la direction d'un projet scientifique de grande ampleur

Critères d'accès au grade de DRCE

- Excellence scientifique dans la durée et contribution scientifique majeure dans le domaine des neurosciences
- Notoriété internationale
- Responsabilités collectives importantes

SECTION 26

Cerveau, cognition et comportement

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité de l'activité de publication au sein des disciplines de la section; évolution de ces publications (meilleurs supports de publications...)
- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité)

Critères spécifiques selon les grades

Chercheur CR2

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement- Production scientifique (publications et communications)
- Insertion dans une équipe et dans un programme de recherche
- Audience nationale et internationale
- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances
- Cohérence des projets à court et moyen termes

Chercheur CR1

Dynamique de l'activité de publication

- Insertion dans une équipe et dans un programme de recherche
- Consolidation d'une démarche scientifique (développement éventuel d'une thématique propre)
- Etendue de la compétence scientifique (séjours dans plusieurs laboratoires)
- Audience nationale et internationale
- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Capacité à obtenir et gérer des financements
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances
- Cohérence des projets à court et moyen termes

Chercheur DR2

Dynamique de l'activité de publication

- Capacité à diriger et animer une équipe, une formation de recherche (management de la recherche); capacité à fédérer au sein d'un laboratoire l'émergence d'une thématique spécifique
- Responsabilités collectives
- Mobilité, évolution thématique
- Administration, gestion de contrats
- Encadrement d'autres chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire; encadrement d'étudiants
- Rayonnement transdisciplinaire ou international des travaux (articles de synthèse, chapitres d'ouvrages, ouvrages, conférences sur invitation, expertises, organisation de colloque)
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances

Chercheur DR1

Mêmes critères que DR2

Chercheur D R C E

Mêmes critères que DR2

Remarques :

Pour tous les grades : d'une façon générale, la section ne se bornera pas dans l'examen des activités des chercheurs à la comptabilisation des publications mais intégrera toutes les activités inhérentes à la pratique de la recherche (valorisation, enseignement, diffusion de la culture scientifique, responsabilités administratives). La qualité des publications et productions sera tout autant considérée que leur impact supposé. En outre, la prise de risques (raisonnable) avec ce qu'elle implique de réussites

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité de l'activité de publication au sein des disciplines de la section; évolution de ces publications (meilleurs supports de publications...)
- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité)

Avancement au grade CR1

- Dynamique de l'activité de publication
- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement
- Insertion dans une équipe et/ou dans un programme de recherche
- Audience nationale et internationale

- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Capacité à obtenir et gérer des financements
- Valorisation des recherches (contrats, brevets, licences) et diffusion des connaissances

Avancement au grade DR1

- Excellence de l'activité de publication
- Rayonnement international des travaux (expertises, activité éditoriale, conférences sur invitation, organisation de colloques, prix, distinctions)
- Capacité à diriger et animer une équipe et/ou une formation de recherche (management de la recherche)
- Responsabilités collectives locales, nationales ou internationales
- Administration, gestion de contrats
- Encadrement de jeunes chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire; encadrement d'étudiants
- Mobilité géographique
- Evolution thématique
- Diffusion et vulgarisation des connaissances
- Valorisation de la recherche (contrats, brevets, licences)

Avancement au grade DRCE

En plus des qualités requises pour le grade DR1:

- Action fondatrice et structurante pour une discipline
- Qualités scientifiques remarquables et rayonnements scientifiques national et international exceptionnels

Remarques :

Pour tous les grades : d'une façon générale, la section ne se bornera pas dans l'examen des activités des chercheurs à la comptabilisation des publications mais intégrera toutes les activités inhérentes à la pratique de la recherche (valorisation, enseignement, diffusion de la culture scientifique, responsabilités administratives). La qualité des publications et productions sera tout autant considérée que leur impact supposé. En outre, la prise de risques (raisonnable) avec ce qu'elle implique de réussites ou de difficultés potentielles (voire d'échecs) sera encouragée.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

La section s'attachera à évaluer le potentiel des candidats à répondre aux critères d'évaluation du grade auquel ils postulent.

SECTION 27

Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

1. Qualité et originalité des contributions scientifiques
2. Rayonnement national et international
3. Activité de formation, diffusion de la culture scientifique et enseignement (mise en œuvre et/ou participation à des écoles thématiques, ateliers de formation, modules d'enseignement, écoles doctorales ; participation à des actions de vulgarisation auprès du grand public ; formation des doctorants...)
4. Transfert technologique, valorisation industrielle et biomédicale
5. Responsabilités collectives et management de la recherche
6. Mobilité

Ces critères sont à moduler au long de la vie d'un chercheur, allant de la maîtrise d'un programme de recherche et de sa valorisation pour les jeunes

chercheurs, vers le management d'équipe ou de laboratoire et le rayonnement national et international pour les directeurs de recherche.

Les éléments à prendre en compte recouvrent plus spécifiquement :

- l'élaboration d'un projet scientifique structuré et faisable sur une thématique pertinente et originale ayant un impact significatif au niveau national et international
- la mobilité technique et conceptuelle dans une discipline (stages post-doctoraux, diversité des développements et formations technologiques, etc...) attestant d'une adaptabilité et une aptitude à l'interdisciplinarité
- le rayonnement scientifique (rédaction de revues et commentaires dans les meilleures revues généralistes ou de spécialité, organisation de congrès internationaux, participation à des conseils externe de grands instituts...)
- l'originalité des approches et des résultats, le nombre et la qualité des publications et brevets (dépôt, licence d'exploitation)
- la responsabilité de programmes de recherche et l'obtention de contrats
- la qualité des collaborations nationales et internationales
- l'aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe et/ou un programme de recherche, et au management d'une équipe
- la participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, à l'enseignement, à l'administration de la recherche
- la valorisation économique, sociale (notamment biomédicale) ou culturelle des travaux
- l'adaptabilité aux évolutions thématiques et technologiques et la prise de risque

Critères spécifiques selon les grades

Chercheur CR2

1. Qualité de la formation à la recherche
2. Expérience de recherche dans différents environnements
3. Qualité de la production scientifique
4. Aptitude au travail collectif (équipe, programme de recherche)
5. Capacité à élaborer un programme de recherche

Chercheur CR1

1. Apport dans la discipline
2. Capacité à concevoir et développer une recherche indépendante, faisable et originale
3. Capacité à financer ses travaux (participation/coordination de contrats)
4. Aptitude à la prise de responsabilité (animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs)
5. Participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, enseignement
6. Valorisation économique et biomédicale des travaux

Chercheur DR2

1. Qualité des publications et ouvrages de synthèse
2. Rayonnement international
3. Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques
4. Mobilité thématique ou géographique
5. Expérience d'encadrement et direction scientifique
6. Participation à l'administration de la recherche
7. Devenir des anciens doctorants et post doctorants formés

Chercheur DR1

1. Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
2. Activité d'encadrement et direction de la recherche (structuration des activités, gestion du personnel)
3. Responsabilités collectives et management de la recherche
4. Diffusion et vulgarisation de l'information scientifique

Chercheur DRCE

1. Reconnaissance de qualités scientifiques exceptionnelles
2. Référence internationale
3. Responsabilités collectives exceptionnelles

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Qualité et originalité de la production scientifique
Activité de formation, enseignement et diffusion de la culture scientifique

Rayonnement national et international

Activité de valorisation industrielle, biomédicale et/ou culturelle

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1

1. Apport dans la discipline
2. Capacité à concevoir et développer une recherche indépendante
3. Originalité et faisabilité du projet
3. Capacité à financer son programme de recherche
4. Aptitude à la prise de responsabilité (animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs)
5. Participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, enseignement
6. Valorisation économique et biomédicale des travaux

Avancement au grade DR2

1. Qualité des publications et ouvrages de synthèse
2. Rayonnement international
3. Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques
4. Mobilité thématique ou géographique
5. Expérience d'encadrement et direction scientifique
6. Participation à l'administration de la recherche

Avancement au grade DR1

1. Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
2. Activité d'encadrement et direction de la recherche (structuration des activités, gestion du personnel)
3. Responsabilités collectives et management de la recherche
4. Diffusion et vulgarisation de l'information scientifique
5. Devenir des anciens doctorants et postdoctorants formés

Avancement au grade DRCE

1. Reconnaissance de qualités scientifiques exceptionnelles
2. Référence internationale
3. Capacité à essayer et faire Ecole
4. Responsabilités collectives exceptionnelles

Recrutement des chercheurs (phase d'admissibilité)

L'admissibilité des candidats pour les concours de recrutement est jugée sur les critères que ceux du recrutement proprement dit, mais sur la base des seuls éléments fournis dans le dossier écrit.

Critères communs à tous les chercheurs

Qualité du parcours de formation à la recherche

Qualité et originalité de la production scientifique (notamment des publications en position principale)

Activité de formation, enseignement et diffusion de la culture scientifique

Rayonnement national et international

Activité de valorisation industrielle, biomédicale et/ou culturelle

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

1. Qualité de la formation à la recherche
2. Expérience de recherche dans différents environnements
3. Qualité de la production scientifique
4. Capacité à élaborer un programme de recherche

Accès au grade CR1

1. Apport dans la discipline
2. Capacité à concevoir et développer une recherche indépendante, faisable et originale
3. Capacité à financer ses travaux (participation/coordination de contrats)
4. Aptitude à la prise de responsabilité (animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs)
5. Participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives,

enseignement

6. Valorisation économique et/ou biomédicale des travaux

Accès au grade DR2

1. Qualité des publications et ouvrages de synthèse
2. Rayonnement international
3. Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques
4. Mobilité thématique ou géographique
5. Expérience d'encadrement et direction scientifique
6. Participation à l'administration de la recherche
7. Devenir des anciens doctorants et postdoctorants formés

Accès au grade DR1

1. Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
2. Activité d'encadrement et direction de la recherche (structuration des activités, gestion du personnel)
3. Responsabilités collectives et management de la recherche
4. Diffusion et vulgarisation de l'information scientifique

SECTION 28

Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Existence d'un projet scientifique clair en thématiques et méthodologiques
- Diversité de l'expérience scientifique dans une discipline (post-doc, formations spécifiques)
- Rayonnement scientifique
- Originalité de l'approche et des résultats
- Nombre et qualité des publications, et dépôts de brevets

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Qualité de la formation à la recherche
- Expérience de la recherche dans plusieurs environnements (post-doc)
- Qualité de la production scientifique
- Aptitude au travail collectif et insertion dans une équipe et/ou programme
- Capacité à formuler un projet

Chercheurs CR1

- Apport dans la discipline
- Etendue de la compétence scientifique (séjours dans divers labo)
- Responsabilité de programmes de recherche
- Participation à la diffusion scientifique, tâches collectives, enseignement, valorisation de la recherche
- Insertion dans des réseaux de recherche

Chercheurs DR2

- Publications d'ouvrage de synthèse en plus du niveau des publications habituelles
- Rayonnement international
- Provoquer, favoriser et gérer l'évolution des sujets
- Mobilité thématique

Chercheurs DR1

- Rayonnement international et/ou transdisciplinaire
- Affirmation d'expérience de direction d'équipe, unités
- Anticiper l'évolution de l'équipe et/ou de l'unité

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- Production scientifique et diffusion des connaissances
- Formation, encadrement (doctorants)

- Mobilité
- Responsabilité collectives scientifiques et management recherche (local, national)
- Valorisation (brevet), contrats

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade DR1

- Reconnaissance internationale
- Activités d'encadrement d'une équipe et /ou groupe
- Directions de thèse
- Autonomie de gestion de programmes
- Mobilité

Avancement au grade DRCE

- Reconnaissance de qualités scientifiques exceptionnelles
- Expertise reconnue au plan international
- Responsabilité d'organisation au niveau international
- Capacité à faire EcoleRemarques :

Critères ouverts, non exclusifs, non pondérés et cumulatifs de CR à DRCE. Ils ne sont pas tous nécessaires

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades :

Accès au grade CR2

- Projet de recherche de la section
- Une expérience post-doctorale avec publications
- Qualité des publications en thèse
- Capacité à formuler un projet de recherche

Accès au grade CR1

- Autonomie
- Qualité et quantités des publications
- Encadrement
- Projet de recherche bien établi
- Contrats de recherche

Accès au grade DR2

- Direction de thèse
- Signatures en derniers auteurs
- Responsabilité de projets de recherche
- Encadrement petit groupe

SECTION 29

Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

Evaluation périodique des chercheurs

Chercheurs CR2

- * Régularité, qualité, originalité des résultats et de la production scientifique
- * Originalité et cohérence du projet scientifique
- * Insertion locale, rayonnement national et international
- * Enseignement, formation (encadrement), diffusion, vulgarisation et valorisation de la recherche
- * Tâches d'animation et d'administration de la recherche

Chercheurs CR1

- * Qualité de la production scientifique
- * Originalité, mise en œuvre et évolution du projet scientifique
- * Implication dans la vie scientifique locale et/ou nationale, prise de responsabilité
- * Activités de formation, d'enseignement et de valorisation

Chercheurs DR2

- * Qualité de la production scientifique
- * Originalité, développement et évolution du projet de recherche
- *diffusion, vulgarisation et valorisation de la recherche
- * Rayonnement national et international incontestable, dynamique

scientifique et mobilités

* Animation de la recherche :

Direction d'unité ou d'équipe au niveau de l'unité, direction de projet ou programme nationaux et internationaux.

* Participation à des comités ou conseil scientifique d'instances consultatives, expertise.

* Activité de formation (direction de thèse, Master), d'enseignement et de valorisation

Chercheurs DR1

* Qualité de la production scientifique

* Originalité, développement et évolution du projet de recherche

* diffusion, vulgarisation et valorisation de la recherche

* Rayonnement national et international incontestable, dynamique scientifique et mobilités

* Animation de la recherche :

Direction d'unité ou d'équipe au niveau de l'unité, direction de projet ou programme nationaux et internationaux

* Participation à des comités ou conseil scientifique d'instances consultatives, activités d'expertise.

* Activités de formation et devenir des élèves, activités d'enseignement et valorisation scientifique

Avancement de grade

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

* Qualité de la production scientifique

* Originalité, développement et évolution du projet de recherche

*diffusion, vulgarisation et valorisation de la recherche

* Rayonnement national et international incontestable, dynamique scientifique et mobilités

* Animation de la recherche : direction d'unité ou d'équipe au niveau de l'unité, direction de projet ou programme nationaux et internationaux

*Participation à des comités ou conseil scientifique d'instances consultatives, activités d'expertise.

* Activités de formation et devenir des élèves, activités d'enseignement et valorisation scientifique

Avancement au grade DR1

Un DR1 est un excellent DR2 dont l'impact national et international n'est pas contestable (il est « incontournable »). A-t-il fondé une « école » reconnue ? Ses « élèves » ont-ils à leur tour réussi à émerger ? A-t-il joué un rôle de leader et/ou de fédérateur en créant une Unité ou en y prenant un rôle majeur, en dynamisant un secteur scientifique, en ayant accepté de prendre des risques scientifiques qui ont ouvert de nouvelles approches du vivant en particulier en y associant d'autres disciplines, en portant de grandes opérations d'intérêt collectif (programmes scientifiques régionaux, nationaux, internationaux, revues, formations, expertises, etc.), en développant de fortes opérations de vulgarisation ou de valorisation, en s'investissant fortement dans la vie scientifique locale, nationale et internationales, etc.

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

* Qualité et quantité des travaux réalisés et publiés

L'évaluation tient compte du nombre de publications et de la qualité des revues, mais elle se fonde surtout sur l'expertise scientifique par le rapporteur et par la section, et doit être argumentée avec précision. La part réelle prise par le candidat dans cette production est importante à évaluer. Si l'analyse du dossier laisse apparaître des ambiguïtés, des précisions complémentaires seront apportées par l'entretien.

*Autonomie

Durant sa formation, le candidat doit avoir démontré sa capacité à mettre en

place et mener à bien par lui-même un programme original par rapport à ceux de son directeur de recherches ou d'autres chercheurs ou doctorants. C'est par rapport aux travaux de son équipe de formation que sera évalué son apport personnel. Le stage postdoctoral est un plus important qui doit avoir été fait dans un laboratoire choisi en fonction de sa qualité et de son adéquation au projet du candidat. Il doit apporter une expérience professionnelle, compléter la formation, mettre à profit les compétences du maître de stage et du labo d'accueil pour conduire un programme personnel. Il doit déboucher sur des publications qui n'auraient pas pu être faites dans l'équipe de formation, et permettre d'établir de nouveaux partenariats. Le projet de recherches doit être l'œuvre personnelle du candidat. Il doit être cohérent avec le projet de l'équipe d'accueil envisagée, mais en être distinct. Il doit proposer ses propres partenaires et collaborations extérieurs, faire état d'un souci de faisabilité technique et financière.

- * Créativité. Innovation, ambition et réalisme sont les qualités attendues du dossier et du projet.

Comment se situent les travaux dans le contexte national et international ? Le candidat a-t-il apporté des résultats nouveaux, une approche nouvelle, des idées nouvelles, des technologies nouvelles ? A-t-il ouvert des voies de recherches nouvelles ? Propose-t-il un projet innovant ? Le projet comporte-t-il une prise de risques ? prévoit-il des voies alternatives ? Comment le stage post-doctoral a-t-il contribué à structurer ce projet ?

Accès au grade CR1

Mêmes qualités que pour CR2, (production, autonomie, originalité) avec une évaluation nettement supérieure. En outre, le candidat doit avoir fait la démonstration de la prise de responsabilité scientifique dans le ou les laboratoires où il a séjourné depuis l'obtention de son doctorat, et de sa capacité à participer à l'évolution de la politique scientifique de l'équipe d'accueil. De plus une participation active à la formation et à la diffusion des connaissances est fortement souhaitée

Accès au grade DR2

La fonction de Directeur de recherche est distincte de la fonction de Chargé de recherche, et il ne suffit pas d'avoir été un bon Chargé de recherches pour devenir Directeur de recherches. Outre la qualité du dossier scientifique du candidat, ses qualités d'animateur sont essentielles, aussi bien au plan scientifique qu'au plan de la vie de son unité ou de la vie de la communauté scientifique dans son domaine. Un DR apparaît ainsi comme un leader scientifique, qui développe en toute autonomie, au sein de son unité, des orientations qui lui sont propres, en s'appuyant sur un groupe dont l'existence fonctionnelle est attestée par une production scientifique originale et cohérente. L'impact du candidat doit être fort au niveau de son Unité, et significatif dans son domaine scientifique

Critères d'évaluation

- * Les critères production scientifique, autonomie et créativité doivent être sans faille.
- * L'animation réelle d'un groupe de recherches, l'encadrement de doctorants et le devenir de ces doctorants sont très importants.
- * La participation active à la formation et à la diffusion des connaissances doit être bien visible
- * Au niveau local le rôle d'animation scientifique, l'investissement dans des tâches collectives d'organisation ou de gestion, dans la recherche de moyens doivent être très clairs.
- * Au niveau national et international le candidat doit faire état d'une bonne reconnaissance attestée par sa mobilité, ses responsabilités de programmes collectifs, participations à des jurys et comités scientifiques, invitations, séjours, etc...

SECTION 30

-Surface continentale et interfaces

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- * Intérêt et originalité du sujet de recherche. Qualité des résultats obtenus.
- * Productions scientifiques : publications, conférences invitées, colloques
- * Intégration des activités de recherche dans les projets du laboratoire
- * Diffusion des connaissances, activités d'enseignement
- * Valorisation des résultats de la recherche. Contrats industriels. Brevets. Expertises

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2

- * Avancement du projet présenté lors du recrutement
- * Intégration dans le laboratoire
- * Collaborations locales et nationales

Chercheurs CR1

- * Encadrement doctoral
- * Evolution/renouvellement du projet de recherche

Chercheurs DR2

- * Encadrement de jeunes chercheurs
- * Animation d'équipe/Direction de laboratoire
- * Gestion/animation de projet
- * Participation à des instances collectives
- * Organisation de conférences/workshop/atelier

Chercheurs DR1

- * Management de la recherche
- * Animation de programmes nationaux et/ou européens
- * Investissement dans la vie scientifique locale, nationale, internationale

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- * Intérêt et originalité du sujet de recherche. Qualité des résultats obtenus.
- * Productions scientifiques : publications, conférences invitées, colloques
- * Intégration des activités de recherche dans les projets du laboratoire
- * Diffusion des connaissances, activités d'enseignement
- * Valorisation des résultats de la recherche. Contrats industriels. Brevets. Expertises.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- * Confirmation du bien-fondé du recrutement et de l'affectation
- * Continuité de la production scientifique
- * Démarrage et dynamisme du projet, perspectives d'ouverture des sujets d'étude, collaborations envisagées avec d'autres disciplines
- * Insertion dans l'équipe d'accueil et la communauté scientifique, établissement de collaborations nationales et internationales
- * Prise de responsabilités scientifiques dans le cadre de la soumission de projets, co-encadrements, co-animations de projets

Les responsabilités prises dans l'unité et dans

Le domaine scientifique, dans la formation par la recherche (encadrements) sont prises en compte sans être indispensables

Avancement au grade DR1

- * Un DR1 est un excellent DR2 possédant un rayonnement scientifique national et international avéré
- * Rôle de leader et/ou fédérateur lié aux responsabilités managériales (création d'une unité ou prise de responsabilités majeures) ou

scientifique (participation à la dynamique ou la structuration d'un secteur scientifique)

- * Prises de risques scientifiques qui ont ouvert de nouvelles approches en particulier en y associant d'autres disciplines
- * Participation active à de grandes opérations d'intérêt collectif (programmes scientifiques régionaux, nationaux, internationaux, développement de grands instruments, revues, formations, etc.)
- * Opérations de vulgarisation et/ou de valorisation reconnues au plan régional, national ou international, fort investissement dans la vie scientifique régionale, nationale et internationale, etc. Avancement au grade DRCE
- * Reconnaissance d'une activité exceptionnelle selon les critères DR1 dans les domaines majeurs de la section*

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- * Qualité et adéquation du projet par rapport aux objectifs de la section
- * Productions scientifiques : publications, conférences invitées, colloques
- * Capacité d'insertion dans le laboratoire d'accueil

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- * Valorisation des résultats de la thèse
- * Séjour post-doctoral et valorisation

Accès au grade CR1

- * Valorisation des résultats de la thèse et du (des) séjour(s) post-doctoral(aux)
 - * Capacité à faire évoluer un projet/une thématique de recherche
 - * Capacité à constituer une équipe autour d'un thème original et porteur

Accès au grade DR2

- * Mobilité thématique et/ou géographique
- * Encadrement doctoral
- * Animation/conduite de projet
- * Management de la recherche/capacité à diriger une équipe/un laboratoire

Accès au grade DR1

- * Innovation/renommée scientifique
- * Capacité à diriger un laboratoire/ à prendre la direction d'un projet de grande ampleur
- * Prix/distinction

SECTION 31

Hommes et milieux : évolution, interactions

L'Homme : des origines de la lignée à l'époque contemporaine, évolution, adaptation.

Sociétés préhistoriques et protohistoriques : cultures matérielles, économies, productions symboliques, organisations.

Milieux et sociétés du passé : territoires, peuplements, ressources, coévolutions.

Anthropo-écosystèmes : dynamiques spatio-temporelles à haute résolution des paysages et systèmes anthropisés à toutes les échelles.

Archéo-botanique, Archéo-matériaux, Archéologie, Archéozoologie, Anthropologie biologique, Anthropologie du vivant, Archéothanatologie, Biogéographie, Environnements anthropisés, Ethno-archéologie, Géoarchéologie, Géographie du milieu, Géomorphologie, Géo-et biochronologie, Ecologie humaine, Paléo-environnements quaternaires, Préhistoire, Protohistoire, Systèmes techniques.

Critères d'évaluation pour les concours CR

- Activité scientifique s'inscrivant au sein du périmètre de la section.

- Activité scientifique attestée après l'obtention de la thèse.
- Originalité, qualité, faisabilité du projet de recherche.
- Qualité et régularité de la production scientifique. La qualité prime sur la quantité.
- Adéquation du parcours avec le niveau du concours, avec sa thématique (si coloriage ou fléchage).
- Qualité de la présentation orale et de la discussion lors de l'audition.
-
- Conseils de présentation d'un élément permettant l'évaluation pour les concours et les promotions
- Les publications dans des revues (cf. listes ESF, AERES, ...) ou des ouvrages (monographie, colloque, ...) doivent être présentées selon les catégories classificatoires définies par l'AERES
- (cf. annexe)

La production scientifique prise en compte pour l'évaluation peut être : 1) publiée (année de publication), 2) sous-pressé (DOI) ou 3) acceptée (lettre éditeur obligatoire). Les catégories « à paraître », « soumis » ou « en préparation » ne seront pas prises en considération. Les résumés ne comptent ni comme publications d'actes de colloques, ni comme publications dans des revues.

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Projet de recherche bien formulé et articulé sur au moins un des programmes d'une unité d'accueil.
- Place du projet de recherche du candidat dans le dispositif général de la recherche, ses aspects novateurs (terrain, problématique, méthodes, etc).
- Production scientifique débutante : thèse ou travaux équivalents, publications dans une revue internationale, une revue nationale (ACL, ACLN), expérience de terrain et/ou de laboratoire.
- Cursus suivi, champ d'expérience, séjours éventuels à l'étranger, aptitude à s'insérer dans une équipe de recherche.

Accès au grade CR1

- Mêmes qualités que pour CR2 avec une évaluation plus exigeante.
- Production scientifique suivie et régulière d'articles de fond et/ou factuels.
- Diffusion et retentissement des recherches communication (COM, AFF), participations à des colloques internationaux, nationaux (ACTI, ACTN), articles dans des revues internationales, nationales (ACL, ACLN)).
- Ouverture à l'interdisciplinarité, élargissement thématique, prise de risque.
- Mobilité, insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux.
- Participation réelle dans une ou plusieurs équipes de recherche.
- Capacité à fédérer, animer et bâtir des projets collectifs
- Activités d'enseignement / séminaires.
- Activités de vulgarisation de la recherche (ASCL).

Accès au grade DR2

A la liste précédente, avec une évaluation plus exigeante, il faut ajouter :

- publication d'ouvrages de synthèse (DO, OS) ou d'articles fondamentaux.
- Littérature grise ou rapports d'opération (AP), mise en ligne de base de données, mise en forme de données.
- Habilitation à diriger des recherches ou diplôme équivalent ou expérience équivalente.
- Aptitude à la direction, à la coordination de recherches, prise de risque.
- Engagement dans la communauté scientifique nationale et/ou internationale.
- direction et/ou coordination de programme, de projets scientifiques, de colloques, d'envergure nationale et/ou internationale.
- Participation à des jurys de thèse.
- Rayonnement national et implication internationale.
- Expérience d'administration de la recherche et de responsabilités

collectives (commissions, expertises, direction de vraies équipes, etc...)

- Responsabilités pédagogiques et participation à la formation à la recherche (cours, séminaires, encadrement de doctorants).
- Diffusion et vulgarisation scientifique.

Évaluation périodique des chercheurs

De CR2 à DRCE, sont pris en compte :

- Production scientifique :
- Ouvrages et monographies (OS), direction scientifique d'ouvrage (DO)
- Articles de fond, articles factuels dans des ouvrages (ACTI, ACTN, OS) et des revues (ACL, ACLN).
- Communication à des congrès, des colloques, des workshops (COM, AFF).
- Littérature grise, rapports, mise en ligne de base de données, mise en forme de données (AP).
- Valorisation et diffusion grand public des résultats de la recherche (expertise, exposition, conférence, film, émission, interview, presse, ASCL)
- Rôle au sein de l'unité : participation aux programmes, implication forte dans la vie collective du laboratoire.
- Formation à la recherche, enseignement y compris avant le 3e cycle, encadrement de doctorants, d'étudiants en master, en licence.
- Terrain et laboratoire, production des données (étude de matériel, élaboration de bases de données).
- Participation à la vie scientifique de la discipline (activités éditoriales, organisation de colloques, symposium, workshops, activités au sein de sociétés savantes, etc).
- Gestion et responsabilité d'opérations (fouilles programmées ou préventives, PCR, GDR, ANR, ESF, autres programmes).
- Participation à l'organisation et à la gestion de la recherche et/ou de l'enseignement au sein de l'équipe, de l'unité et/ou à l'extérieur : commissions, expertises, comités de lecture.
- Participation à l'administration de la recherche et/ou de l'enseignement.
- Détachements et plus généralement mobilité institutionnelle ou thématique.
- Collaboration institutionnelle avec l'étranger, ouverture internationale.

Avancement de grade des chercheurs

Sont pris en compte :

Promotion CR2 - CR1

En plus des critères retenus pour le concours CR2 :

- élargissement (ou changement) thématique par rapport à la thèse et au projet de CR2.
- Carrière scientifique entamée : importance de la production scientifique et de son retentissement.
- Aptitude à prendre des responsabilités au sein d'une communauté scientifique.
- Implication dans la vie collective d'une structure scientifique et/ou pédagogique.
- Encadrement de licence, de master, tutorat de thèse.
- Ouverture interdisciplinaire.

Promotion DR2 - DR1

En plus des critères retenus pour le concours DR2 :

- Fort engagement au service de la communauté (direction d'unité, direction-adjointe d'unité, direction d'équipes importantes, structurantes).
- Diversité et originalité des thématiques de recherches au service d'une recherche de haut niveau reconnue à l'échelle internationale.
- Encadrement de chercheurs stagiaires, doctorants et suivi des

docteurs (insertion professionnelle).

- Direction d'HDR.
- Participation à des jurys d'HDR ou de doctorat (notamment comme Président ou rapporteur).
- Expertises.

Promotion DR1 - DRCE

En plus des critères retenus pour le passage DR2 - DR1 :

- Contribution majeure à la mise en place, au développement d'école de pensée.
- Très forte reconnaissance internationale.

Détachements

Mêmes critères que les critères CR1 en insistant sur une insertion réelle dans les programmes des unités et sur le réalisme (la faisabilité) du projet présenté pendant la période de détachement.

Annexes

Codification des publications et des productions

ACL : Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture répertoriées ou dans les bases de données internationales (ISI Web of Knowledge, Pub Med, AERES, EHRI...).

ACLN : Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées ou dans des bases de données internationales.

ASCL : Articles dans des revues sans comité de lecture.

BRE : Brevets (indiquer les licences éventuelles).

C-INV : Conférences données à l'invitation du comité d'organisation dans un congrès national ou international.

C-ACTI : Communications avec actes dans un congrès international.

C-ACTN : Communications avec actes dans un congrès national.

C-COM : Communications orales sans actes dans un congrès international ou national.

C-AFF : Communications par affiche dans un congrès international ou national.

DO : Directions d'ouvrages ou de revues.

OR : Outils de recherche, corpus de recherche, cohortes.

OS : Ouvrages scientifiques (y compris les éditions critiques et les traductions scientifiques) 5.

PV : Publications de vulgarisation6.

PAT : Productions artistiques théorisées (compositions musicales, cinématographiques, expositions, installations...).

PT : Publications de transfert.

AP : Autres productions : bases de données, logiciels enregistrés, rapports de fouilles, guides techniques, catalogues d'exposition, rapports intermédiaires de grands projets internationaux, etc.

SECTION 32

Mondes anciens et médiévaux

Les critères indiqués ne constituent pas une grille contraignante ; leur présentation n'est pas hiérarchisée ; leur liste ne prétend pas à l'exhaustivité ; une certaine souplesse est admise dans leur application.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et caractère novateur du projet de recherche ;
- Régularité et qualité de la production scientifique ;
- Rayonnement national et international ;
- Activités de formation à la recherche et de valorisation de la recherche ;
- Encadrement et animation de la recherche, insertion dans l'unité, prise de responsabilités.

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR1

- Renouvellement thématique.

Chercheurs DR2

- Pilotage de la recherche ;
- Participation et/ou direction de programme scientifique d'envergure nationale et/ou internationale ;
- Responsabilités pédagogiques ;
- Expertise scientifique.

Chercheurs DR1

- Même critères que pour les chercheurs DR2 ;
- Direction de programme scientifique d'envergure nationale et internationale.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

En fonction de l'avancement dans la carrière et de la nature de l'avancement sollicité :

- La production scientifique, son originalité, sa qualité et son rayonnement ;
- L'intégration à l'unité de recherche (participation aux projets, travaux d'intérêt général, responsabilités, liens avec des programmes nationaux ou internationaux) ;
- Enseignement et formation dispensés ; diffusion et valorisation de la recherche.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Qualité et volume des publications ;
- Intégration à l'unité. Aptitude à prendre des responsabilités ;
- Ouverture interdisciplinaire ;
- Ouverture vers l'international.

Avancement au grade DR1

- Publications d'ouvrages de synthèse et d'articles fondamentaux ;
- Forte reconnaissance internationale ;
- Rôle moteur dans l'animation et/ou l'administration de la recherche ;
- Direction de programme(s) scientifique(s) d'envergure nationale et internationale.

Avancement au grade DRCE

- Mêmes qualités que pour DR1 avec une exigence renforcée.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Originalité et qualité de la production scientifique ;
- Qualité du parcours antérieur (formation, expériences de recherche et d'enseignement, ouverture internationale) ;
- Cohérence et clarté du projet de recherche ;
- Caractère novateur du projet de recherche ;
- Aptitude à s'insérer dans une équipe.

Critères communs à tous les grades

Recrutement au grade CR2

Voir les critères communs à tous les grades. L'accent sera mis sur le potentiel scientifique et la qualité du projet.

Recrutement au grade CR1

- Qualité et rayonnement de la production scientifique d'un chercheur ou d'une chercheuse déjà confirmé(e) ;
- Élargissement des thèmes de recherche ;
- Prise de responsabilité dans la conduite d'un projet.

Recrutement au grade DR2

- Publications d'ouvrages de synthèses ou d'articles fondamentaux et/ou HDR ;
- Engagement dans la communauté scientifique nationale ou internationale ;

- Élargissement des thèmes de recherche et/ou renouvellement thématique ;
- Responsabilités dans l'animation de la recherche (organisation d'écoles, de colloques, direction de programmes, direction de comité de rédaction de collection, de revues scientifiques, etc.) ;
- Participation à la formation à la recherche.

Recrutement au grade DR1

- Mêmes critères que pour les DR2 avec une exigence renforcée ;
- Direction de recherches, prise de responsabilité au service d'une recherche de haut niveau scientifique.

SECTION 33

Mondes modernes et contemporains

Les critères à partir desquels la section établira son évaluation se situent dans le prolongement des mandatures précédentes.

Les critères indiqués ne constituent pas une grille contraignante ; leur présentation n'est pas hiérarchisée ; leur liste ne prétend pas à l'exhaustivité ; une certaine souplesse est admise dans leur application. L'agencement des critères varie selon les cas, les types d'équipes ou les champs et les profils de recherche. Chaque dossier sera évalué dans sa spécificité.

Cependant, certains critères pèsent d'un poids plus lourd que d'autres (par exemple, la possession d'une HDR ou équivalent pour un recrutement DR). Certaines lacunes (l'absence d'ouverture à l'international pour un colloque ou dans un projet de recherche par exemple) seront considérées comme des faiblesses. Pour les évaluations de chercheurs, certaines faiblesses (par exemple dans la production scientifique, ou l'insertion dans des équipes) pourront alerter sur une situation.

En règle générale, les rapports devront mettre en évidence une trajectoire, de manière à aider les évaluateurs dans l'examen des dossiers. La clarté, la lisibilité et la précision des dossiers sont autant d'éléments qui contribuent favorablement à l'évaluation.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les chercheurs doivent tenir à jour un curriculum vitae et une bibliographie distinguant clairement les types d'ouvrages, les participations à des ouvrages collectifs, les articles, les textes et activités de vulgarisation. Ils éviteront de surclasser les publications auxquelles ils ont contribué, ainsi que de mêler dans leur dossier leur production de recherche proprement dite avec des productions d'importance très mineure. Ils éviteront aussi de multiplier les textes "à paraître" ou "en préparation".

Ils présenteront l'évolution de leurs recherches depuis le rapport précédent et listeront les textes signalés auparavant comme "à paraître" et effectivement parus depuis.

Ils pourront adresser à la section les ouvrages ou autres textes récents – publiés depuis la dernière évaluation – qui leur paraîtront les plus significatifs (trois maximum).

- Régularité, originalité et qualité de la production scientifique.
- Participation à la vie scientifique de la discipline (activités éditoriales, communications à des congrès, conférences, associations...). Participation à des programmes ou projets nationaux, européens ou internationaux.
- Responsabilités assumées au sein de la formation de recherche, du CNRS ou de l'Université, du ministère de la Culture ou d'autres organismes.
- Activité au sein de l'unité : participation aux programmes, implication forte dans la vie collective du laboratoire. Participation à l'organisation et à la gestion de la recherche au sein de l'équipe.
- Articulation des recherches individuelles et des programmes collectifs de l'unité.
- Formation à la recherche, enseignement, encadrement de jeunes

- chercheurs, tutorat (par exemple de chercheurs étrangers).
- Gestion et responsabilité d'opérations (programmes, GDR, ANR et autres contrats, etc.).
- Mobilité institutionnelle (à l'intérieur du CNRS ; vers les universités ou d'autres institutions françaises ou étrangères) ou thématique.
- Collaboration institutionnelle avec l'étranger, ouverture internationale (invitations et conférences, communications présentées à des colloques internationaux ; articles ou livres traduits en langue étrangère ; actions de coopération).
- Les travaux d'intérêt collectif effectués pour le laboratoire ou pour la communauté scientifique (édition de revues, conception de bases de données, conception de logiciels, etc.).
- Diffusion et valorisation de la recherche : communication institutionnelle et scientifique, exposition, productions audiovisuelles, conférences, expertises, information via les médias, etc.

Évaluation des directeurs de recherche

Critères d'évaluation chercheurs renforcés, en particulier dans la prise des responsabilités au sein de leur unité d'affectation.

Recrutement et avancement de grade des chercheurs

Les candidats à un recrutement ou à une promotion joindront au dossier le rapport de soutenance de thèse ou de HDR (ou équivalent) et enverront un exemplaire de la thèse ou des documents inédits de la HDR ou équivalent (mémoire inédit, volume de synthèse).

Outre les critères ci-dessous, accéder au [guide pratique des concours](#) établi par la section 33.

Critères concours CR2 :

- Qualité scientifique et maturité du projet de recherche, caractère novateur dans le champ disciplinaire et par rapport aux travaux antérieurs (terrain, problématique, méthodes ...). Importance particulière du projet de recherche.
- Production scientifique : thèse ou équivalent ; articles et ouvrages, en particulier pour les CR1 ; contributions à des colloques, séminaires, journées d'études.
- Itinéraire de recherche : cursus suivi (bourses de recherche, concours obtenus, expérience professionnelle, d'enseignement par exemple, etc.), ouverture de la formation, champ d'expérience ; aptitude à s'insérer dans une formation de recherche.
- Contacts à l'international, y compris séjours.
- Qualité de la présentation lors de l'audition.
- La section appréciera l'adéquation des candidatures aux formations d'accueil envisagées.
- Dans le cas d'un poste fléché ou colorié, adéquation au profil du poste.

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1

Confirmation des critères de recrutement CR2 (cf. supra), en particulier :

- Production scientifique et place acquise dans la communauté des chercheurs (comités de revue, organisation d'initiatives de recherche).
- Implication dans la vie collective du Laboratoire.
- Ouverture interdisciplinaire et à l'international.

Concours et avancements DR

Il est demandé aux candidats de communiquer à la section les deux ouvrages les plus récents parus et jusqu'à trois publications significatives supplémentaires.

Concours DR2

Aux critères CR1, il faut ajouter :

- Publications d'ouvrages ou d'articles fondamentaux et/ou habilitation à diriger des recherches ou équivalent.

- Prise de responsabilité au sein des laboratoires, aptitude à la direction, à la coordination de recherches.
- Engagement dans la communauté scientifique nationale et/ou internationale.
- Rayonnement international.
- Prise de risque, mobilité thématique ou fonctionnelle (le chercheur ayant pu privilégier successivement tel ou tel aspect de son métier au cours de sa carrière).

Avancement au grade DR1

- Critères d'évaluation chercheurs renforcés, en particulier dans la prise des responsabilités au sein de leur unité d'affectation.

Avancement au grade DRCE

- Critères d'évaluation chercheurs renforcés, en particulier dans la prise des responsabilités au sein de leur unité d'affectation.

Autres critères

Colloques

- Qualité du dossier : organisateurs, dates, lieux, budget prévisionnel, cofinancement, pré-programme détaillé (liste des contributions et organisation des journées), comité scientifique éventuel.
- Qualité de la thématique : exposé d'objectifs, pertinence du sujet, caractère novateur ou structurant, insertion dans la recherche internationale et nationale, aspects comparatistes et pluridisciplinaires, réflexion méthodologique.
- Intégration dans le laboratoire et les formations : pertinence par rapport aux programmes de l'unité ou amorce d'une dynamique de recherche, préparation de l'initiative au cours de l'année ou des années précédentes par l'équipe.
- Intégration de jeunes chercheurs
- Attention portée à la parité
- Rayonnement international : intervenants étrangers, ouverture comparatiste, etc.
- Valorisation : mise à disposition des résultats (publication, mise en ligne des débats, comptes rendus scientifiques)

Revues

- Type de revue : revue spécialisée, revue généraliste, revue de centre de recherche, revues mi-scientifiques/mi-valorisation, revues de vulgarisation.
- Qualité scientifique : place de la revue dans le domaine ; rôle stratégique, novateur, structurant ; ouverture à la réflexion méthodologique ; ouverture à des participations extérieures - Qualité de l'organisation : comité de rédaction et comité de lecture, périodicité régulière.
- Moyens mis en œuvre : financement, personnel.
- Qualités formelles : pagination, illustration, mise en page, lisibilité, rubriques, résumés en langue étrangère. Structure support.
- Stratégie de diffusion : tirage et chiffres de diffusion, diffusion à l'étranger, mention de l'indexation dans les grandes bases de données.
- Visibilité : site web, insertion dans un réseau, utilisation du format électronique (revues.org, etc.), rayonnement international.

SECTION 34

Sciences du langage

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et volume des publications (reconnaissance internationale), titres et travaux de recherche antérieurs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- Potentialité scientifique, maîtrise du domaine de recherche, créativité
- Intérêt et caractère novateur du projet de recherche
- Culture scientifique générale
- Insertion dans le laboratoire

Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs CR2/ Chercheurs CR1

- Qualité et volume des publications (reconnaissance internationale), titres et travaux de recherche antérieurs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- Potentialité scientifique, maîtrise du domaine de recherche, créativité
- Intérêt et caractère novateur du projet de recherche
- Culture scientifique générale
- Insertion dans le laboratoire

Chercheurs DR2/ Chercheurs DR1

- Activités de recherche proprement dites:
 1. intérêt des résultats et des méthodes développées depuis la dernière promotion, intérêt des projets,
 2. qualité et volume des publications scientifiques, résultats les plus significatifs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics,
 3. reconnaissance internationale.
- Autres actions permettant d'apprécier le dynamisme du chercheur et ses apports à la science et à la société:
 1. animation de la recherche: organisation d'écoles, de colloques, de stages; direction ou comité de direction de collection, de revues scientifiques ; gestion et participation à la direction scientifique de programmes de recherche, etc.
 2. implication dans la formation à et par la recherche, encadrement de thèses ou d'équipes.
 3. responsabilités dans l'administration d'un laboratoire et/ou de la recherche; responsabilité de projets de recherche.
 4. actions de valorisation et de diffusion de la recherche.
 5. mobilité thématique, géographique ou vers l'industrie, apports de ces mobilités.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

Les mêmes critères que ci-dessus sont appliqués en tenant compte de l'ancienneté et en y ajoutant l'intégration et l'adéquation des activités du chercheur dans son unité.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Qualité et volume des publications (reconnaissance internationale), titres et travaux de recherche antérieurs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- Adéquation du candidat au profil du poste
- Potentialité scientifique, maîtrise du domaine de recherche, créativité
- Intérêt et caractère novateur du projet de recherche
- Culture scientifique générale
- Insertion dans le laboratoire

Avancement au grade DR1

- Activités de recherche proprement dites:
 1. intérêt des résultats et des méthodes développées depuis la dernière promotion, intérêt des projets
 2. qualité et volume des publications scientifiques, résultats les plus significatifs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
 3. reconnaissance internationale
- Autres actions permettant d'apprécier le dynamisme du chercheur et ses apports à la science et à la société:
 1. animation de la recherche: organisation d'écoles, de colloques, de stages; direction ou comité de direction de collection, de revues scientifiques ; gestion et participation à la direction scientifique de programmes de recherche, etc.
 2. implication dans la formation à et par la recherche, encadrement de thèses ou d'équipes.

3. responsabilités dans l'administration d'un laboratoire et/ou de la recherche; responsabilité de projets de recherche.
4. actions de valorisation et de diffusion de la recherche.
5. mobilité thématique, géographique ou vers l'industrie, apports de ces mobilités.

Avancement au grade DRCE

- Mêmes critères que pour l'avancement au grade de DR1, mais appliqués à l'ensemble de la carrière

Remarques :

La section 34 s'est appuyée pour les évaluations de la session d'automne 2012 sur la liste des revues en sciences humaines et sociales de l'AE-RES. Cette liste est loin d'être entièrement satisfaisante et une liste adéquate est nécessaire.

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et volume des publications (reconnaissance internationale), titres et travaux de recherche antérieurs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- Potentialité scientifique, maîtrise du domaine de recherche, créativité
- Intérêt et caractère novateur du projet de recherche
- Culture scientifique générale
- Insertion dans le laboratoire

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2/CR1

- Qualité et volume des publications (reconnaissance internationale), titres et travaux de recherche antérieurs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- Adéquation du candidat au profil du poste
- Potentialité scientifique, maîtrise du domaine de recherche, créativité
- Intérêt et caractère novateur du projet de recherche
- Culture scientifique générale
- Capacité à s'insérer dans une équipe

Accès au grade DR2

- Activités de recherche proprement dites:
 - intérêt des résultats et des méthodes, intérêt des projets
- qualité et volume des publications scientifiques, résultats les plus significatifs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- reconnaissance internationale
- Autres actions permettant d'apprécier le dynamisme du chercheur et ses apports à la science et à la société:
 - animation de la recherche: organisation d'écoles, de colloques, de stages; direction ou comité de direction de collection, de revues scientifiques ; gestion et participation à la direction scientifique de programmes de recherche, etc.
- implication dans la formation à et par la recherche, encadrement de thèses ou d'équipes.

Accès au grade DR1

- Activités de recherche proprement dites:
 - intérêt des résultats et des méthodes développées depuis la dernière promotion, intérêt des projets
- qualité et volume des publications scientifiques, résultats les plus significatifs, y compris logiciels et bases de données lorsque ceux-ci sont publics
- reconnaissance internationale
- Autres actions permettant d'apprécier le dynamisme du chercheur et ses apports à la science et à la société:
 - animation de la recherche: organisation d'écoles, de colloques, de stages; direction ou comité de direction de collection, de revues scientifiques ; gestion et participation à la direction scientifique de

programmes de recherche, etc.

- implication dans la formation à et par la recherche, encadrement de thèses ou d'équipes.
- responsabilités dans l'administration d'un laboratoire et/ou de la recherche; responsabilité de projets de recherche.
- actions de valorisation et de diffusion de la recherche.
- mobilité thématique, géographique ou vers l'industrie, apports de ces mobilités.

Remarques :

La section 34 s'est appuyée pour les évaluations de la session d'automne

2012 sur la liste des revues en sciences humaines et sociales de l'AE- RES. Cette liste est loin d'être entièrement satisfaisante et une liste adéquate est nécessaire.

SECTION 35

Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts

Évaluation périodique des chercheurs

- Exposé clair des résultats et des attendus de la recherche
- Publications et communications
- Insertion dans le laboratoire (séminaires, colloques...)
- Rayonnement national et international
- Participation à des projets collectifs (ANR, ERC ...)
- Valorisation et diffusion des connaissances
- Enseignement et, le cas échéant, encadrement doctoral

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité scientifique, sérieux et maturité du projet présenté pour la demande de recrutement
- Originalité et précision des travaux ; innovation dans le champ disciplinaire et par rapport aux travaux antérieurs
- Définition claire des étapes et du développement de la recherche
- Qualité, nombre et pertinence des publications compte des spécificités des domaines

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade DR2 promotions DR1 DRCE

Aux critères précédents s'ajoutent :

- Articulation du programme de recherche avec les thèmes du laboratoire
- Encadrement d'activités collectives, nationales et internationales
- Rayonnement national et international : invitations à des conférences, colloques, séjours à l'étranger, publications dans des revues étrangères, traductions et/ ou publications en langues étrangères, etc.
- Mobilité thématique et/ou géographique, apports de ces mobilités
- Participation à l'enseignement, notamment à une formation doctorale, encadrement de thèses, d'équipes, de laboratoires
- Responsabilités dans l'administration du laboratoire et/ou de la recherche
- Diffusion des connaissances scientifiques et en particulier responsabilités éditoriales
- Diffusion des connaissances auprès du public

SECTION 36

Sociologie et sciences du droit

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Qualité et originalité de la recherche
- Régularité et visibilité des publications et qualité de leurs supports
*Diffusion de la recherche aux plans national et international
- Encadrement et animation de la recherche
- Valorisation de la recherche auprès d'autres publics.

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2:

- Pertinence des recherches empiriques et théoriques
- Cohérence du programme de recherche
- Insertion dans la vie de laboratoire et la recherche scientifique.

Chercheurs CR1:

- Pertinence des recherches empiriques et théoriques
- Dimension internationale des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...)
- Insertion dans la vie de laboratoire et la recherche scientifique
- Cohérence du programme de recherche * Participation et animation de projets collectifs (projets de recherche, responsabilités éditoriales...)
- Enseignement et encadrement de la recherche au niveau master.

Chercheurs DR2:

- Ampleur et pertinence des recherches empiriques et théoriques.
- Encadrement de projets et de structures collectives
- Dimension internationale et/ou pluridisciplinaire des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...)
- Enseignement et encadrement de thèses
- Implication dans l'animation de la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche.

Chercheurs DR1

- Ampleur et pertinence des recherches empiriques et théoriques.
- Encadrement de projets et de structures collectives
- Dimension internationale et/ou pluridisciplinaire des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...)
- Enseignement et encadrement de thèses
- Implication dans l'animation de la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche.

Critères communs à tous les chercheurs :

- Qualité et originalité de la recherche
- Régularité et visibilité des publications et qualité de leurs supports
- Diffusion de la recherche aux plans national et international
- Encadrement et animation de la recherche
- Ambition et faisabilité du programme de recherches
- Valorisation de la recherche auprès d'autres publics.
-

Avancement de grade des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Pertinence des recherches empiriques et théoriques
- Insertion dans la vie de laboratoire et la recherche scientifique
- Cohérence du programme de recherche
- Participation à des projets collectifs (projets de recherche, responsabilités éditoriales...)
- Participation à des tâches d'enseignement et de valorisation de la recherche

Avancement au grade DR1

- Ampleur des contributions théoriques et méthodologiques.
- Contribution au renouvellement des questionnements ou des

- méthodes scientifiques
- Ouverture thématique
- Reconnaissance internationale
- Responsabilités collectives (conduite de projets, administration de la recherche...)
- Encadrement des recherches et des thèses * Enseignement et valorisation de la recherche.

Avancement au grade DRCE

- Contribution aux renouvellements paradigmatiques
- Consécration internationale
- Direction de structures et de projets scientifiques collectifs
- Encadrement des recherches et des thèses
- Enseignement et valorisation de la recherche

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et originalité de la recherche
- Qualité, cohérence, originalité et faisabilité du projet

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Qualité et originalité des premiers travaux de recherche et publications
- Thématiques et problématiques novatrices
- Portée du projet de recherche et pertinence de la méthodologie employée.

Accès au grade CR1

- Qualité, régularité et importance des travaux de recherche et des publications
- Qualité et originalité des recherches théoriques et empiriques
- Thématiques et problématiques novatrices et/ou pluridisciplinaires
- Visibilité scientifique et expérience de la recherche.

Accès au grade DR2

- Qualité, originalité et régularité de la production scientifique
- Ampleur et pertinence des recherches empiriques et théoriques
- Encadrement de projets et de structures collectives
- Reconnaissance nationale et internationale des travaux
- Capacité à encadrer les recherches et à piloter des projets collectifs
- Implication dans la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche
- Enseignement et valorisation de la recherche scientifique

Accès au grade DR1

- Qualité, originalité et régularité de la production scientifique
- Ampleur des contributions théoriques et méthodologiques.
- Contribution au renouvellement des questionnements ou des méthodes scientifiques
- Ouverture thématique
- Reconnaissance internationale
- Responsabilités collectives (conduite de projets, administration de la recherche...)
- Encadrement des recherches et des thèses
- Enseignement et valorisation de la recherche.

Accéder au [guide pratique](#) établi par la section 36

SECTION 37

Economie et gestion

Préambule

L'évaluation est une des missions importantes du Comité National.

Pour être assurée avec le maximum d'équité et d'efficacité, cette mission exige la prise en compte de la variété des situations, des disciplines, des démarches et des sujets.

La liste des critères qui suit doit être considérée comme une liste d'outils qui seront utilisés par la section pour émettre ses avis, et non comme l'ensemble des critères devant nécessairement être remplis. Les critères indiqués ne constituent donc pas une grille contraignante ; leur présentation n'est pas hiérarchisée ; une certaine souplesse est admise dans leur application.

D'une manière générale, la section souhaite privilégier la qualité de l'activité scientifique en prenant en compte la qualité des productions (incluant mais ne se limitant pas aux publications), l'originalité des travaux, la prise de risque, l'utilité sociale et/ou l'utilité scientifique des recherches, l'implication collective du chercheur et sa reconnaissance dans la communauté scientifique. La transmission des connaissances (enseignement, vulgarisation) et la valorisation des résultats quand elle est possible seront également considérées et valorisées.

L'agencement des critères varie selon les cas, les champs et les profils de recherche. Chaque dossier sera donc évalué dans sa spécificité.

La section publie et met à jour une catégorisation des revues en économie et gestion (disponible sur le site de la section, <https://sites.google.com/site/section37cnrs/>). Il est doit être rappelé ici que la liste est conçue comme un outil d'aide à la décision et non pas comme un moyen de classement aveugle et automatique, qui se substituerait à une instance d'évaluation. En particulier, l'évaluation de la production scientifique ne consiste pas en un travail purement comptable de l'activité scientifique.

Évaluation périodique des chercheurs

Outre les recommandations concernant la rédaction des rapports valables pour l'ensemble des chercheurs CNRS, des recommandations plus particulières à la section sont données à titre indicatif dans un document disponible sur le site de la section. En règle générale, les rapports devront mettre en évidence une trajectoire, de manière à aider les évaluateurs dans l'examen des dossiers.

Critères communs à tous les chercheurs

- Carrière : expériences professionnelles ; mobilité (dont étranger) ; qualification particulière
- Production scientifique : régularité, nombre, nature et qualité des publications ; qualité des supports (ouvrages, revues avec ou sans comité de lecture, à audience nationale ou internationale, figurant ou non dans la catégorisation établie, rapports, etc.)
- Appréciation de la production scientifique et du projet : originalité- créativité ; ouverture- maturité ; capacité de synthèse ; cohérence de la stratégie de recherche (accumulation, diversification) ; réponse à une demande sociale, participation à des programmes collectifs
- Formation : encadrement de mémoires et thèses ; enseignements dispensés ; responsabilités et publications pédagogiques ;
- Intégration et animation de la recherche : capacité d'animation de la recherche au sein de l'unité ; coordination de recherches internes et externes à l'unité ; fonctions d'administration de la recherche ; appartenance et responsabilités dans des réseaux et instances nationales et internationales ; animation et organisation de colloques et séminaires ;
- Diffusion, valorisation : échelle de diffusion (locale, nationale, internationale) ; activité éditoriales ; valorisation de la recherche (transferts, consultations, etc.) ; autres responsabilités collectives nationales et internationales ; invitations à l'extérieur ;
- Ethique : respect de règles générales de déontologie et d'éthique des sciences, notamment celles qui pourront être formulées par la section au cours de la mandature.

Avancement de grade des chercheurs

Avancement au grade CR1

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Intérêt du programme de recherches et intégration dans le laboratoire d'accueil
- Qualités d'animation et de valorisation

Avancement au grade DR1

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Intérêt du programme de recherches et intégration dans le laboratoire d'accueil
- Prise de responsabilités interne et/ou externe la vie du laboratoire
- Mobilité
- Qualités d'animation et de valorisation

Avancement au grade DRCE

En plus des critères retenus pour le passage DR1

- Contribution scientifique majeure
- Très forte reconnaissance internationale
- Très fort investissement dans l'animation et la valorisation scientifique

Recrutement des chercheurs

S'il n'y a pas de projet type, des recommandations concernant la rédaction des projets de recherche sont données à titre indicatif dans un document disponible sur le site de la section. De même, des indications sont disponibles quant au format de la présentation orale pour les personnes concernées.

Accès au grade CR2

- Qualité du travail de recherche
- Originalité du projet de recherche
- Autonomie et éventuelle mobilité
- Perspectives d'intégration dans le laboratoire d'accueil envisagé

Accès au grade CR1

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Originalité du projet de recherche
- Qualités d'animation et de valorisation
- Mobilité

Accès au grade DR2 et de DR1

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacité à la direction de recherche
- Qualités d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilités
- Mobilité
- Ouverture thématique

SECTION 38

Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

L'anthropologie se caractérise par une grande diversité des objets, des terrains d'investigation et une ouverture multidisciplinaire que la démarche d'évaluation doit prendre en compte.

Cette pluralité est la garantie d'une avancée des connaissances qui ne peut se faire que par la mise en perspective et le dialogue incessants.

La section entend donc considérer et encourager la diversité des approches et des méthodes en faisant reposer son évaluation sur des critères non exclusifs adaptés aux pratiques de recherche de la discipline, dans l'actualité de ses enjeux et débats théoriques, dans la

spécificité de ses investissements sur le terrain et de ses temporalités. Elle s'engage à examiner les dossiers avec rigueur, à procéder de manière collégiale et à respecter l'égalité des chances de chacun.

De façon générale, quel que soit le grade, la section prend en compte la singularité du parcours de recherche, sa logique intrinsèque et son inscription dans la dynamique propre au domaine et/ou à l'aire culturelle considérés.

Elle apprécie que le chercheur rende manifeste le renouvellement de son propre travail (qu'il s'agisse de la capacité du chercheur à poser des questions inédites ou bien à formuler de nouvelles questions sur la base des savoirs existants et de l'expérience accumulée).

La section est sensible à l'énergie déployée pour conduire et/ou animer des recherches, au souci de restitution (quel qu'en soit le support), à l'articulation rigoureuse d'une problématique et d'un terrain, à l'énoncé clair des conditions de production de la recherche.

Critères spécifiques selon les grades

Tout en considérant les années qui séparent la candidature de la thèse, seront appréciées les activités de diffusion scientifique sous toutes leurs formes : publications, participation à des séminaires ou à des colloques, vulgarisation, expertise.

Plus que la quantité des publications, la section reconnaît la diversité et la complémentarité des registres et des supports d'expression (livres, chapitres de livres, revues papier ou électroniques, rapports de recherche, création audiovisuelle et multimédia, journaux, expositions, etc.). Elle est attentive avant tout à la qualité et à la pertinence des publications dans le parcours global du chercheur.

Sera également regardée, au cours de la carrière, la manière dont le chercheur s'insère et s'implique dans un groupe ou un réseau de recherche.

Pour les évaluations périodiques et les promotions, les charges et les responsabilités collectives, administratives ou éditoriales, seront également prises en compte, comme les activités d'enseignement doctoral, la responsabilité de collectifs de recherche constituent autant d'atouts appréciables pour les promotions a fortiori pour l'accès au corps des directeurs de recherche.

Etant donné le fonctionnement actuel de la recherche en projets, la capacité à gérer des recherches collectives organisées pour le temps d'un projet par exemple pourra être aussi considérée.

La participation à la recherche internationale, y compris dans la dimension de mobilité du chercheur (colloques internationaux, coopération avec un établissement ou des groupes de recherches étrangers) peut également avoir son importance

La section examinera comment le parcours du chercheur s'inscrit dans un dialogue fécond avec sa propre discipline et/ou les disciplines voisines. C'est dans cet esprit également que peut se comprendre la question du comparatisme, comme une manière de construire, à partir des analyses empiriques de phénomènes observables et variables, des outils conceptuels susceptibles de permettre une compréhension, à une autre échelle, des phénomènes contemporains divers qui traversent nos sociétés.

La section 38 recommande vivement aux candidats aux concours de recrutement CR2, CR1 ou DR2 de déposer également en ligne, outre leur dossier de candidature, au minimum : leur programme de recherche, le résumé de la thèse ainsi que le rapport de soutenance (s'il est disponible à la date du dépôt et uniquement pour les concours CR), une présentation des travaux antérieurs, une liste des publications et ce, même s'ils souhaitent continuer à envoyer leur dossier de candidature sous forme papier.

SECTION 39

Espaces, Territoires et Sociétés

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et faisabilité du projet de recherche, intérêt pour la communauté scientifique
- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; maîtrise par le candidat ; diversité de la production : thèse, publications, production audiovisuelle, électronique, multimédia)
- Potentialité scientifique, capacités créatives
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe
- Culture scientifique générale

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Expérience de recherche
- Nature et qualité de la production scientifique
- Aptitude à définir un projet de recherche innovant et à évaluer les moyens et le temps nécessaire pour le mettre en œuvre
- Ouverture de l'activité vers une démarche collective
- Intégration dans l'unité

Chercheurs CR1

- Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques
- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment à l'échelle européenne)
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Chercheurs DR2

- Publications : articles de fond, publication dans des revues étrangères et/ou internationales, ouvrages
- Reconnaissance internationale : codirection de programmes de coopération scientifique, participation à des comités de rédactions ou à des comités scientifiques étrangers, animation de colloques internationaux, etc.
- Participation à l'intégration européenne de la recherche
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche, de formation à la recherche (écoles doctorales, thèses, etc.) ou de formation à la direction de thèses (codirection de thèses)
- Participation à l'administration de l'unité et/ou de la recherche
- Obtention de bourse à la mobilité internationale et séjours longs dans des laboratoires étrangers dans le cadre de coopération scientifique

Chercheurs DR1

- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activités d'expertise
- Expérience confirmée de responsabilités dans la direction ou la gestion de la recherche
- Participation à des activités de transferts de connaissances (partenariat avec le monde professionnel et associatif, intervention dans les médias)

Remarque :

Critères ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non cumulatifs

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- Qualité et faisabilité du projet de recherche, intérêt pour la communauté scientifique

- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; maîtrise par le candidat ; diversité de la production : thèse, publications, production audio - visuelle, électronique, multimédia...)
- Potentialité scientifique, capacités créatives
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe
- Culture scientifique générale

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques

- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment à l'échelle européenne)
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Avancement au grade DR1

- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activités d'expertise scientifique
- Expérience confirmée de responsabilités dans la direction ou la gestion de la recherche
- Participation à des activités de transferts de connaissances (partenariat avec le monde professionnel et associatif, intervention dans les médias)

Avancement au grade DRCE

- Contribution exceptionnelle au développement de la recherche
- Reconnaissance de qualités scientifiques de premier rang et internationales

Remarques :

Critères ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non cumulatifs

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- Cursus universitaire et ou professionnel
- Qualité de la formation à la recherche
- Qualité et faisabilité du projet de recherche, intérêt pour la communauté scientifique
- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; maîtrise par le candidat ; diversité de la production : thèse, publications, production audio - visuelle, électronique, multimédia)
- Adéquation du candidat au poste à pourvoir (en cas de poste fléché)
- Potentialité scientifique, capacités créatives
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe
- Culture scientifique générale
- Qualité de la présentation orale du projet

Critères spécifiques selon les grades:

Accès au grade CR1

- Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques
- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment à l'échelle européenne)
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Accès au grade DR2

- Publications : articles de fond, publication dans des revues étrangères et/ou internationales, ouvrages
- Reconnaissance internationale : codirection de programmes de coopération scientifique, participation à des comités de rédactions ou à des comités scientifiques étrangers, animation de colloques internationaux, etc.
- Participation à l'intégration européenne de la recherche
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche, de formation à la recherche (écoles doctorales, thèses, etc.) ou de formation à la direction de thèses (codirection de thèses)
- Participation à l'administration de l'unité et/ou de la recherche
- Obtention de bourse à la mobilité internationale et séjours longs dans des laboratoires étrangers dans le cadre de coopération scientifique

Accès au grade DR1

- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activités d'expertise scientifique
- Expérience confirmée de responsabilités dans la direction ou la gestion de la recherche
- Participation à des activités de transferts de connaissances (partenariat avec le monde professionnel et associatif, intervention dans les médias)

Accès au grade DRCE

- Contribution exceptionnelle au développement de la recherche
- Reconnaissance de qualités scientifiques de premier rang et internationales

Remarque :

Critères ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non cumulatifs

SECTION 40

Politique, pouvoir, organisation

Critères valant pour l'évaluation périodique, l'avancement de grade et le recrutement des chercheurs

La section s'efforce de traiter équitablement les dossiers de chercheurs soumis à son évaluation. A cette fin, elle veille à l'observation de critères explicites par les rapporteurs, les sous jurys et les réunions plénières.

Critères communs à tous les chercheurs

- Dans le prolongement du travail effectué par la section 40 lors de ses précédents mandats, la présente section considère que le critère d'appréciation des chercheurs le plus important demeure la qualité de leur activité scientifique.
- Celle-ci doit se traduire par des acquis convaincants et un projet à la fois clair et explicitement relié au programme de recherche de l'unité à laquelle le chercheur appartient (ou à laquelle il souhaite être rattaché s'il est candidat au CNRS). Le chercheur est évalué au regard de son passé, mais aussi de son avenir.
- Les rapports d'activité doivent mettre en valeur tant l'approfondissement et l'accumulation de connaissances que la capacité d'innovation dans un domaine donné, ainsi - dans la mesure du possible - que l'apport de l'interdisciplinarité et du comparatisme.
- L'activité scientifique du chercheur doit se traduire par un ensemble d'ouvrages (de recherche et, éventuellement, de synthèse), des contributions à des livres collectifs, des articles dans des revues à comité de lecture reconnues au plan national et

international. La section considère comme des travaux de recherche des publications qui présentent des résultats propres (enquêtes en archives et/ou de terrain menées par le chercheur, seul ou en équipe, exploitation de données produites par le chercheur ou son équipe etc.).

- La publication de travaux généralistes (ou de synthèse), qui est une autre des activités importantes du chercheur est moins valorisée que la recherche fondamentale.

- Par ailleurs, l'activité scientifique doit répondre au souci de partager les connaissances acquises dans la communauté des pairs : la valorisation du savoir par des ouvrages ou des revues professionnelles prime la publication de littérature grise comme les rapports d'experts ou les notes de recherche.

- Les chercheurs sont donc invités à bien distinguer, dans leurs rapports d'activité, les ouvrages de recherche, les ouvrages de synthèse, les ouvrages qu'ils ont dirigés, les articles dans des revues à comité de lecture, les contributions à des ouvrages collectifs, les articles dans des revues de valorisation de la recherche (ou de vulgarisation), les actes de colloque, les comptes rendus d'ouvrage(s), les «working papers» et les travaux réalisés en tant qu'experts (pour une administration ou autre).

- S'ils mentionnent un projet éditorial, ils sont fortement encouragés, non seulement à joindre le manuscrit en version numérique, mais aussi à indiquer l'éditeur sollicité et à communiquer, lorsque c'est possible, sa lettre d'accord en vue d'une publication.

- La section reconnaît la nécessaire diversité des activités du chercheur tout au long de sa carrière. Si l'activité de recherche reste première, une autre activité prise en considération relève de l'animation scientifique au sein de l'unité de recherche du chercheur et en dehors. Nous entendons par là la coordination de travaux collectifs, parfois menés avec des chercheurs d'autres structures (groupes de travail, séminaires, colloques etc.). A cette activité peut s'ajouter aussi la recherche de partenaires et le montage de réseaux nationaux ou internationaux (des panels/tables rondes lors de colloques jusqu'à la participation à des projets de type ANR ou PCRD - voir plus bas).

- L'enseignement (notamment dans les filières de masters) et l'encadrement de jeunes chercheurs (à commencer par les doctorants pour les DR2 et les CR1 ayant soutenu une HDR) constituent des critères d'évaluation de même importance que l'activité précédente.

L'administration de la recherche est valorisée, qu'il s'agisse de la (co-)direction ou direction adjointe d'unité de recherche ou du portage de projets nationaux (ANR) ou internationaux (PCRD). Ces activités - qui contribuent à lever des fonds dont le reste des unités de recherche peut parfois bénéficier - ne doivent toutefois pas détourner le chercheur de sa mission première pendant de trop longues années.

- La participation à des activités d'intérêt collectif comme l'évaluation de projets, d'articles ou d'ouvrages, de candidatures ou de demandes de financements dans des instances locales ou nationales sera prise en compte, de même que la participation à des comités de sélection, des comités de rédaction de revues scientifiques ou des comités scientifiques de programmes de recherche.

- Les activités de diffusion et de valorisation de la recherche sont un critère secondaire de l'évaluation du chercheur.

Critères d'évaluation

Le chercheur est évalué au regard du moment particulier de son parcours professionnel, en fonction du déroulement de sa carrière, de son environnement institutionnel et de son projet.

Concours CR2 et CR1

La section 40 est consciente du fait que l'accès au corps des CR1 exige une expérience de recherche et un dossier de publications plus conséquents que ce qui est demandé pour l'accès au corps des CR2. Elle souligne toutefois que le concours CR1 n'est pas fermé aux candidats qui auraient récemment soutenu leur thèse mais dont le dossier ferait apparaître des publications relativement nombreuses et une expérience de recherche.

Le principal critère d'appréciation des candidats CR2 est la qualité des travaux de recherche antérieurs (à commencer par la thèse) et la pertinence, l'originalité et la rigueur du programme de recherche. Pour les candidats à un poste de CR2, et plus encore pour les candidats à un poste de CR1, le projet de recherche doit se distinguer du travail déjà effectué, notamment dans le cadre de la thèse, même s'il s'inscrit dans son prolongement.

Autres éléments d'appréciation:

- Le cursus universitaire et/ou professionnel ;
- La maîtrise des méthodes et des outils de recherche ;
- L'intérêt du projet pour la communauté scientifique ;
- L'adéquation du candidat au poste à pourvoir (en cas de fléchage et de coriage) ;
- Le potentiel scientifique et créativité ;
- L'aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe ;
- La culture scientifique ;
- La qualité de la présentation orale du projet.

Préparation des concours CR2 et CR1

Afin de préparer les concours dans de bonnes conditions, les candidat-e-s liront avec profit le guide du candidat proposé par le CNRS :

https://concourschercheurs2013.dsi.cnrs.fr/accueil_1.php?session=d21a183bf1fdab74fa9561c99a17bf0e&langue=fr

Plusieurs guides non-officiels peuvent également s'avérer utile, par exemple :

<http://academia.hypotheses.org/438>

Éléments pris en considération pour l'évaluation périodique des chercheurs

Qu'il s'agisse de CR ou de DR, quatre critères président à l'évaluation périodique des chercheurs: 1) la qualité de leur production scientifique, 2) celle de leur projet de recherche, 3) leur insertion dans leur unité et, au-delà, 4) dans des réseaux nationaux et internationaux reconnus.

Critères propres aux chercheurs recrutés comme CR2 ou CR1:

La valorisation scientifique du travail de thèse, particulièrement sous la forme d'un ouvrage de recherche ou d'articles dans des revues reconnues;

L'état d'avancement du projet de recherche présenté en vue du recrutement, et notamment les premières publications qui en sont issues.

La capacité de renouvellement thématique.

Concours DR2 et promotion aux grades de DR1 et DRCE

Critères propres aux candidats au grade de DR 2

- L'achèvement du projet de recherche postérieur au doctorat ;
- La publication d'au moins deux ouvrages scientifiques et/ou de synthèse (ou de leur équivalent sous forme d'articles de revue scientifique ou de contributions à des ouvrages collectifs) ;
- L'habilitation à diriger des recherches est recommandée sans caractère exclusif.

Les activités d'animation scientifique, de gestion des structures de recherche et d'encadrement de la recherche.

Critères propres aux candidats au grade de DR 1

La reconnaissance internationale du travail du chercheur, y compris sa participation à des réseaux de recherche internationaux ;

La publication d'au moins deux ouvrages scientifiques et/ou de synthèse (ou de leur équivalent sous forme d'articles de revue scientifique ou de contributions à des ouvrages collectifs) ;

L'encadrement de recherches doctorales ;

Les activités d'animation de la recherche ;

Les activités d'administration de la recherche.

Critères propres aux candidats au grade de DRCE

L'avancement au grade de DRCE récompense une carrière hors du commun par son rayonnement national et international.

Critères pour l'obtention d'une délégation

La qualité du projet de recherche;

La cohérence et le lien avec l'unité de recherche sollicitée (qui peut être le laboratoire antérieur ou une autre unité de recherche).

SECTION 41

Mathématiques et interactions des mathématiques

Évaluation périodique des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Régularité et qualité de la production scientifique
- Participation à la vie scientifique du laboratoire

Chercheurs CR1

- Régularité et qualité de la production scientifique
- Participation à la vie scientifique du laboratoire

Chercheurs DR2

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Intérêt du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Mobilité
- Qualité d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilité

Chercheurs DR1

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Intérêt du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Mobilité
- Qualité d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilité

Avancement de grade des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR1

- Régularité et qualité de la production scientifique
- Participation à la vie scientifique du laboratoire

Avancement au grade DR1 et DRCE

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Intérêt du programme de recherches
- Ouverture thématique
- Mobilité
- Qualité d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilité

Recrutement des chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CR2

- Qualité du travail de recherche
- Originalité
- Autonomie

Accès au grade CR1

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Participation à la vie scientifique
- Autonomie

Accès au grade DR2

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacité à la direction de recherches
- Intérêt du programme de recherches et adéquation avec le laboratoire d'accueil
- Ouverture thématique
- Mobilité
- Qualité d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilité

Accès au grade DR1

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Intérêt du programme de recherches et adéquation avec le laboratoire d'accueil
- Ouverture thématique
- Mobilité
- Qualité d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilité

Conception - septembre 2012 :

Coordination et réalisation : Secrétariat général du Comité national

Crédit photo : Chercheur et plongeur scientifique explorant un iceberg lors du déroulement du programme scientifique MACARBI (Monitoring environnemental en Antarctique basé sur l'étude des structures CARbonatées de Bivalves), qui tente de faire du pétoncle austral un témoin environnemental @ CNRS Photothèque / Erwan AMICE.

